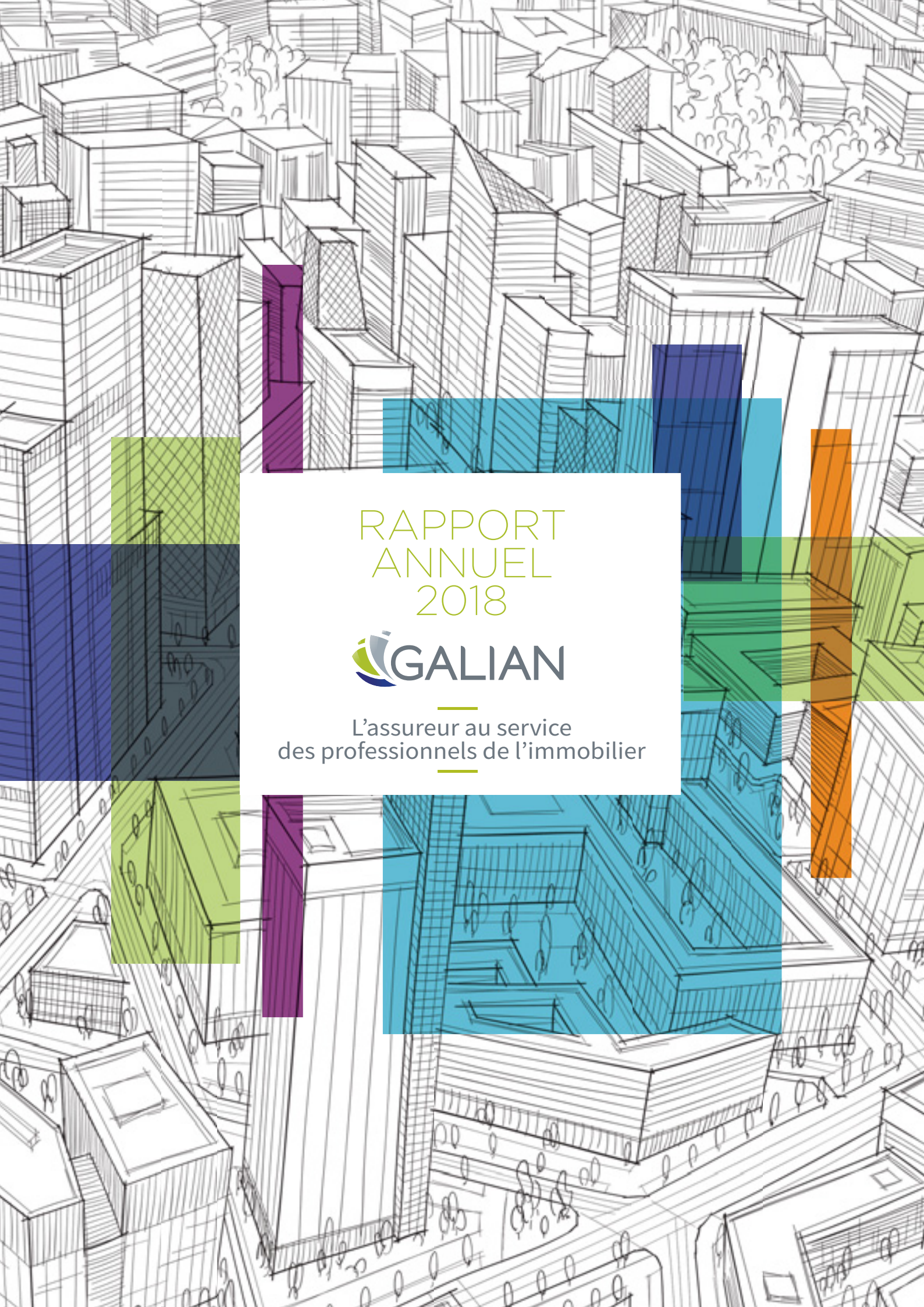

RAPPORT ANNUEL 2018

GALIAN

L'assureur au service
des professionnels de l'immobilier

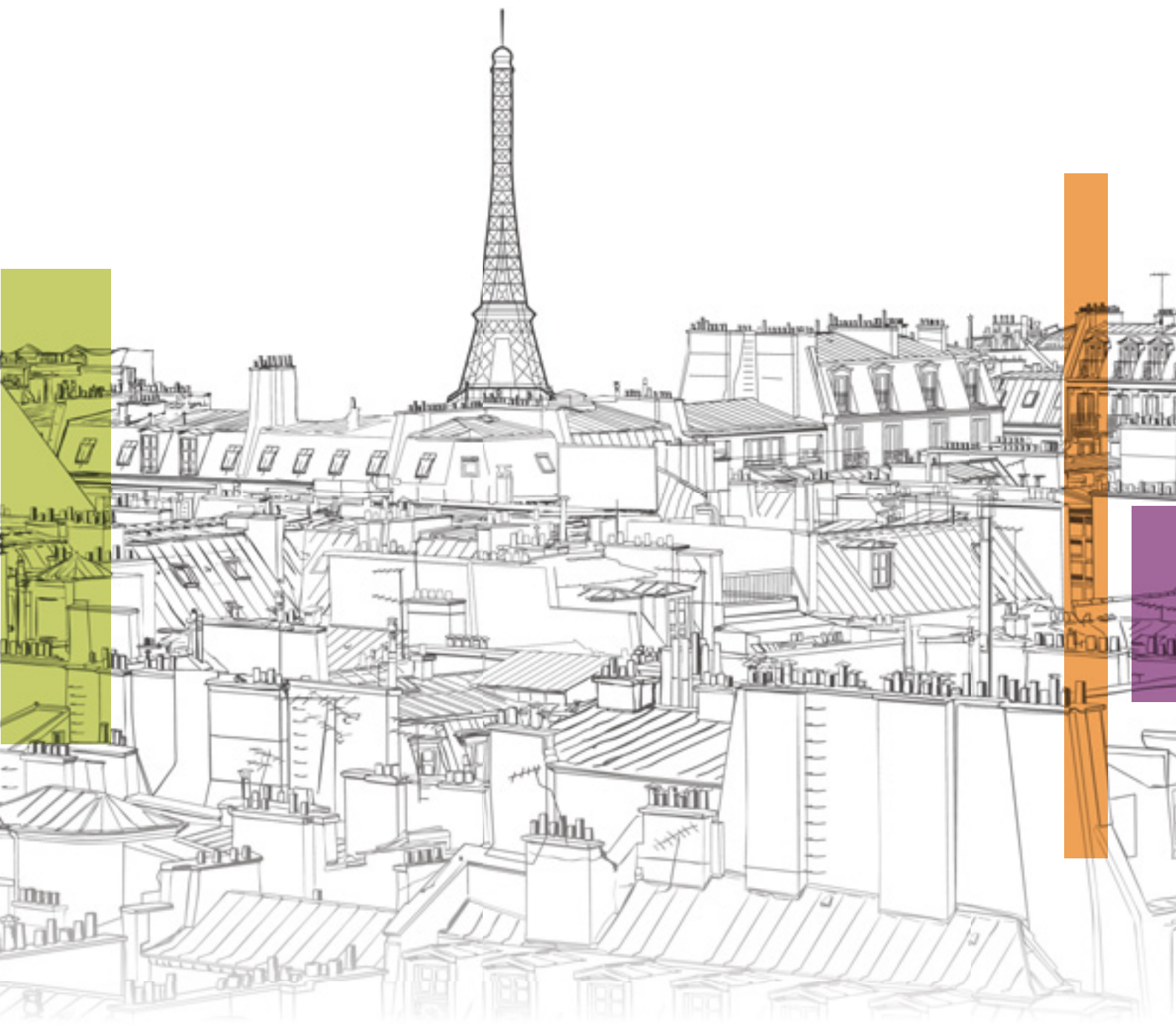

SOMMAIRE

P. 2
Éditorial

P. 4
Le rapport sur le gouvernement d'entreprise

P. 8
Le rapport de gestion

P. 22
Le rapport financier



Créé par et pour tous les professionnels de l'immobilier, GALIAN est un groupe mutualiste indépendant. Composé de GALIAN Assurances, compagnie d'assurance, et GALIAN Courtage, société de courtage, le Groupe GALIAN, leader sur le marché de la garantie financière loi Hoguet, acteur de référence en assurance et en courtage d'assurance, accompagne au quotidien les professionnels de l'immobilier.

Notre vocation : soutenir la création, accompagner les professionnels dans le développement et la diversification de leurs activités, les sensibiliser aux nouveaux métiers et aux réglementations du marché.

1er* garant du marché de l'immobilier

10 662* clients-sociétaires

7,6 Md€* de garanties délivrées

* données arrêtées au 31/12/2018

GARANTIES ET ASSURANCES

TRANSACTION
SÉCURISER LES CLIENTS

GÉRANCE
PROTÉGER ET SÉCURISER LES REVENUS DES MANDANTS

SYNDIC
PROTÉGER LES COPROPRIÉTÉS



LE MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers sociétaires,

L'année 2018 a été marquée par l'achèvement de la mutation du Groupe GALIAN, qui s'est définitivement structuré autour de sa compagnie d'assurance GALIAN Assurances, et de sa société de courtage, GALIAN Courtage.

En effet, conformément au processus de transformation annoncé lors de notre précédente assemblée générale, GALIAN a renoncé à son statut de société de financement pour devenir une société anonyme à statut coopératif. Ses sociétaires demeurent les seuls actionnaires de GALIAN, structure qui contrôle désormais en parallèle GALIAN Assurances, société anonyme d'assurance et GALIAN Courtage, société de courtage d'assurance. Ce choix a été motivé dès 2000 par les capacités qu'offrait le modèle assurantiel pour la garantie financière, activité historique du Groupe alors en forte croissance, en raison du développement organique de ses sociétaires et de la conquête de nouveaux clients. Une exigence de fonds propres, mieux calibrée que dans le modèle bancaire, devait dès lors guider définitivement l'évolution de GALIAN.

Engagé sur cette voie de l'assurance, GALIAN a choisi en 2003 d'élargir ses activités à la garantie des loyers impayés. La diversification initiée à la même époque vers une activité de courtage dédiée à ses sociétaires, a confirmé la pertinence de cette stratégie. 2018 en a marqué la pleine réalisation avec l'abandon du statut de société de financement.

Si je tenais à retracer ces temps forts, ce n'est pas par attachement au passé, mais parce qu'ils représentent à la fois l'ADN et le ferment du développement à venir du Groupe GALIAN. C'est donc dans ce cadre que s'est déroulée l'année 2018 qui a marqué le terme du plan stratégique « Top 2018 ». Ainsi, avec ses 10 662 clients-sociétaires en fin d'exercice, ce sont 428 nouveaux professionnels qui sont venus gonfler les rangs de GALIAN Assurances.

Le Groupe GALIAN demeure, de loin, le premier garant de l'immobilier français, avec 7,6 milliards d'euros de garanties délivrées.

Ce développement s'est accompagné d'une excellente maîtrise des risques. L'activité garantie financière n'a enregistré que six sinistres pour un peu moins de 600 K€, situation qui s'explique par la qualité de son système de surveillance et d'audit. La garantie des loyers impayés a confirmé, en termes de sinistralité, les bons résultats qu'elle enregistre depuis ces dernières années. L'activité de courtage a pour sa part connu une croissance qui fait désormais de GALIAN Courtage un acteur visible sur le marché. Avec un résultat net consolidé de près de 4,3 M€, un ratio de solvabilité de 413 %[1], le Groupe a

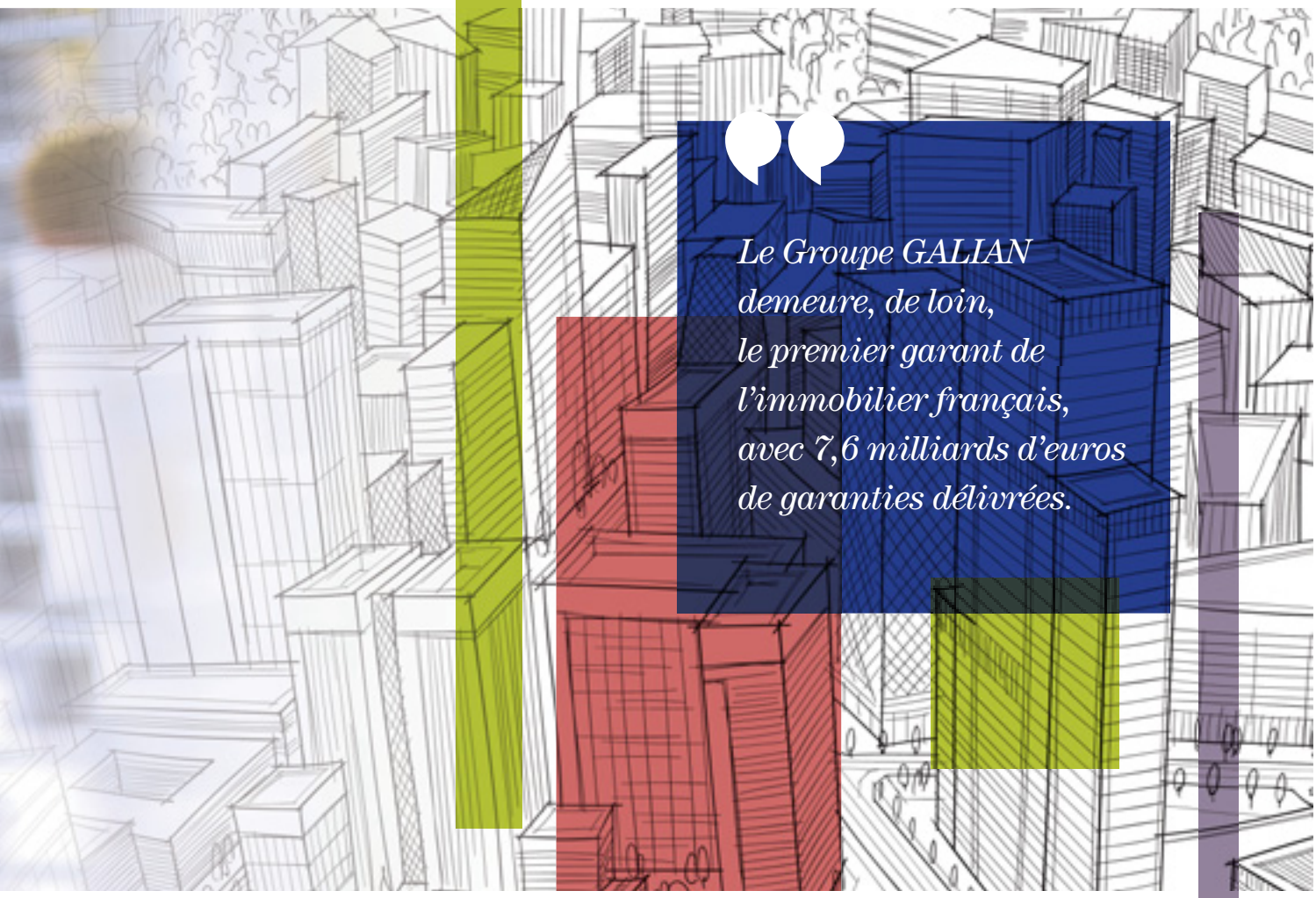

atteint la plupart des objectifs de son plan stratégique tant en termes d'activité que de résultat. Cumulé sur la période 2016-2018, il s'élève à 16,2 M€, pour un objectif de 13,8 M€.

Au cours de l'exercice, de nombreux chantiers ont été menés à bien ou initiés. En particulier, l'évolution du système d'information s'est poursuivie, dans un contexte marqué par une remise en cause d'une partie du programme initialement défini en 2015, en raison de difficultés rencontrées avec l'éditeur choisi. L'investissement des équipes internes a heureusement compensé cet aléa et permis de livrer le nouveau produit de garantie des loyers impayés Assur'bail, au cœur de la stratégie de GALIAN Assurances, et de procéder à des évolutions sur ses produits multirisque habitation et assurance du propriétaire non-occupant. Les sociétaires disposant du statut de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) profitent désormais dans ce domaine d'une offre digitalisée.

À cet égard, GALIAN a confirmé dans son nouveau plan stratégique 2019-2021, sa volonté de développer cette démarche de digitalisation afin de faciliter l'utilisation de ses produits et services par ses sociétaires. Le processus se poursuit et dès le premier trimestre 2019, des services tels que l'inscription en ligne aux formations RCP ou la sécurisation des lots GLI mis en garantie (contrôle phygital[2] de la solvabilité et de la véracité des documents) seront opérationnels. D'autres projets suivront telle que la poursuite de la modernisation de l'extranet, afin d'élargir les fonctionnalités accessibles, d'étendre l'offre de formation en ligne aux produits GALIAN, d'assister à la souscription des produits d'assurance en ligne et de rationaliser les processus internes pour une amélioration de la qualité.

Lors de cette assemblée générale, faisant suite à la nouvelle organisation du Groupe, vous aurez à vous prononcer sur les modifications des statuts de GALIAN, afin de les mettre en conformité avec le droit des sociétés commerciales, puisque GALIAN n'est plus une société de financement. Vous aurez aussi à vous prononcer sur le renouvellement d'un administrateur et sur l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration, en raison de la fin de mon mandat.

Je dois dire que c'est avec une certaine émotion, après plus de vingt années passées au Conseil de GALIAN, que je quitterai cette maison que j'ai vue se développer, s'adapter et se transformer. Je crois pouvoir dire avec une pointe de fierté, que je la laisserai, grâce aussi bien sûr à mes amis du Conseil, au Directeur général, aux équipes de direction et aux collaborateurs, dans une situation que je peux qualifier de saine, prête à un nouveau départ, dans sa configuration d'assureur de plein exercice. C'est donc en quelque sorte une start-up expérimentée que je quitterai, dont j'observerai la poursuite du développement avec intérêt et affection.

Chers amis, je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité à notre belle maison, qui ne l'oubliez pas, reste la vôtre !

LOUIS BOURRISSOUX
Président de GALIAN

(1) Taux de couverture du SCR, capital social requis.
(2) À la fois physique, c'est-à-dire « humain » et digital.

Le Bureau du Conseil d'administration



Président

1 Louis Bourrissoux
AGENCE LECOCQ SARL
(Maisons-Laffitte – 78)
2014 – 2019[2]



1er Vice-Président

2 Gérard Col
SAS ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE ANNECIENNE « 2A »
(Annecy – 74)
2018 - 2023[2]



2e Vice-Président

3 Jean-Luc Chauvin
CABINET OTIM SAS
(Marseille – 13)
2016 – 2021[2]



Secrétaire général

4 Bruno Houssin
PROXIMMO SARL
(Redon – 35)
2018 - 2023[2]

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET LA DIRECTION EFFECTIVE

- **Le Directeur général :** Alain Ledemay
- **Le Directeur général délégué :** Marc Tremblay
- **Le Comité de direction :** présenté en page 7

Les informations relatives aux mandats des administrateurs, du Directeur général, du Directeur général délégué ainsi que les autres informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise sont précisées en annexe page 54.

Légende

Président / Membre

- Comité des risques
- Comité des nominations
- Comité des rémunérations
- Commission des finances
- Commission stratégie et développement
- Sous-commission garantie financière[1]
- Sous-commission autres risques opérationnels et techniques[1]

[1] Ces 2 sous-commissions dépendent de la Commission des risques opérationnels et techniques.

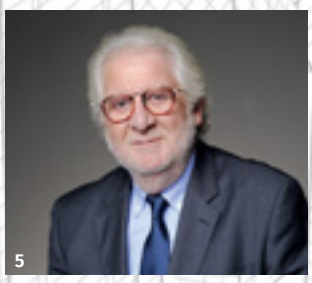





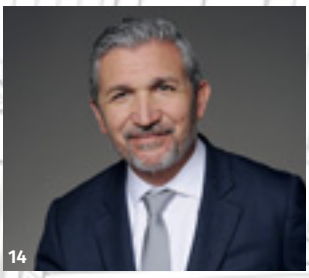













Les membres du Conseil d'administration

5 Pierre-Paul Carette
VIVIFI SARL
(Ajaccio – 20)
2016 - 2021 (2)

6 Charles Danel
CHARLES DANEL IMMOBILIER SARL
(Ax-les-Thermes – 09)
2014 - 2019 (2)

7 Hugues Devaux
CABINET DEVAUX SARL
(Nancy – 54)
2016 - 2021 (2)

8 Stéphane Glucksmann
CITYA HOREAU COUFFON SARL
(Le Mans – 72)
2015 - 2020 (2)

9 Catherine Jeufraux
AGENCE DU GRAND PARIS & STATES
(Paris – 75)
2017 - 2022 (2)

10 André Lacabe
CABINET LACABE
(Saint-Jean-de-Luz – 64)
2018 - 2023 (2)

11 Cyril Messika
CABINET PLANET IMMOBILIER
(Juan-les-Pins – 06)
2017 - 2022 (2)

12 Jean-Robert Rasse
CABINET LAGADEUC SAS
(Rouen – 76)
2015 - 2020 (2)

13 Philippe Sellier
SGN SAS
(Clichy-sous-Bois – 93)
2016 - 2021 (2)

14 Jean-Louis Vesperini
FONCIA TURCKHEIM SAS
(Strasbourg – 67)
2015 - 2020 (2)

(2) Les années correspondent à la période couverte par le mandat.

LA GOUVERNANCE DU GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MAI 2018

Lors de l'Assemblée générale Ordinaire du 25 mai 2018, 3 postes d'administrateur étaient à pourvoir. Il s'agissait des mandats de :

- MOSER ET SABLES IMMOBILIER SAS (M. Michel MOSER),
- SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A » (M. Gérard COL),
- PROXIMMO SARL (M. Bruno HOUSSIN).

À noter que :

- **la société MOSER ET SABLES IMMOBILIER SAS,** représentée par Michel MOSER était en fin de mandat non renouvelable en date du 25 mai 2018.

À l'issue du scrutin, ont été élus :

- **la société SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A »**, représentée par M. Gérard COL,
- **la société PROXIMMO SARL**, représentée par M. Bruno HOUSSIN,
- **la société CABINET LACABE**, représentée par M. André LACABE.

LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques est composé de trois Commissions : la Commission des risques opérationnels et techniques, la Commission des finances et la Commission stratégie et développement. Ces commissions sont chargées d'une mission de surveillance de la direction effective.

LA COMMISSION DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET TECHNIQUES

Présidée par Charles DANEL, elle regroupe deux sous-commissions, celle de la garantie financière et celle des autres risques opérationnels et techniques.

Sous-commission « Garantie financière »

Présidée par Charles DANEL, elle examine les dossiers sensibles, le reporting du Comité de surveillance des garanties ainsi que la sinistralité relative à l'activité ; elle reçoit les clients-sociétaires en risques aggravés afin de proposer à la Direction générale des mesures d'accompagnement.

Sous-commission « Autres Risques opérationnels et techniques »

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce la surveillance des risques auxquels GALIAN est exposé. Ainsi, cette Commission examine les travaux de l'Audit interne et du Contrôle permanent, suit les sujets de sécurité informatique, de conformité réglementaire, de réclamations clients et propose au Conseil les évolutions statutaires. Elle suit les résultats techniques des différents produits et prend connaissance des études de la Direction technique sur lesquelles elle émet des avis.

LA COMMISSION DES FINANCES

Présidée par Jean-Robert RASSE, elle examine le projet de budget et son exécution. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle examine la politique de réassurance et veille à l'adaptation réglementaire des structures du Groupe. Elle examine, se prononce et suit l'exécution du business plan.

LA COMMISSION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

Présidée par Pierre-Paul CARETTE, elle propose en lien avec la Direction générale la stratégie du Groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers et concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et définit les axes concernant les relations institutionnelles.



LE COMITÉ DES NOMINATIONS

Présidé par Pierre-Paul CARETTE, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs, du Directeur général et du Directeur général délégué. Il émet un avis sur les candidatures au poste d'administrateur, en conformité avec la politique de compétence et d'honorabilité.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Présidé par Gérard COL, ce comité a pour mission d'aider le Conseil et la Direction générale dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les éléments de rémunérations des mandataires sociaux ainsi que les indemnités des administrateurs et des fonctions clés.

LE COMITÉ DE DIRECTION OPÉRATIONNEL



1 Alain Ledemay
Directeur général



8 Marc Tremblay
Directeur général délégué

















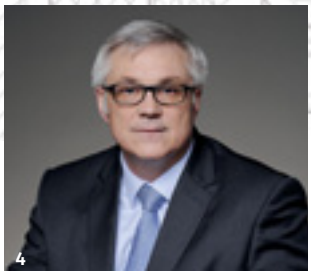

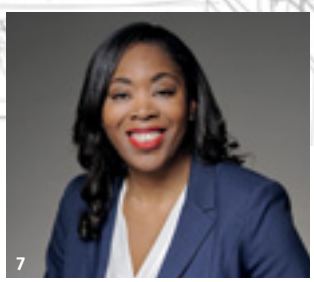



Les membres du Comité de direction opérationnel

2 Jérôme Brzezinski
Directeur des Systèmes d'information

3 Fabienne Chauvet
Directrice du Développement

4 Guillaume Chauvel
Directeur financier

5 Pascal Giambiasi
Directeur de l'Audit interne

6 Nadine Gousset
Directrice des Ressources humaines

7 Rhoda Migaud
Directrice de l'Organisation

9 Patricia Bretin
Directrice du Contrôle permanent et de la Conformité

10 Souad Laaouer
Directrice technique

11 Sophie Laplanche
Directrice juridique

12 Béatrice Leblanc
Directrice de la Gestion et de l'Indemnisation

13 Jérôme Vieuille
Directeur des Engagements et Audit clients-sociétaires

GALIAN EN 2018

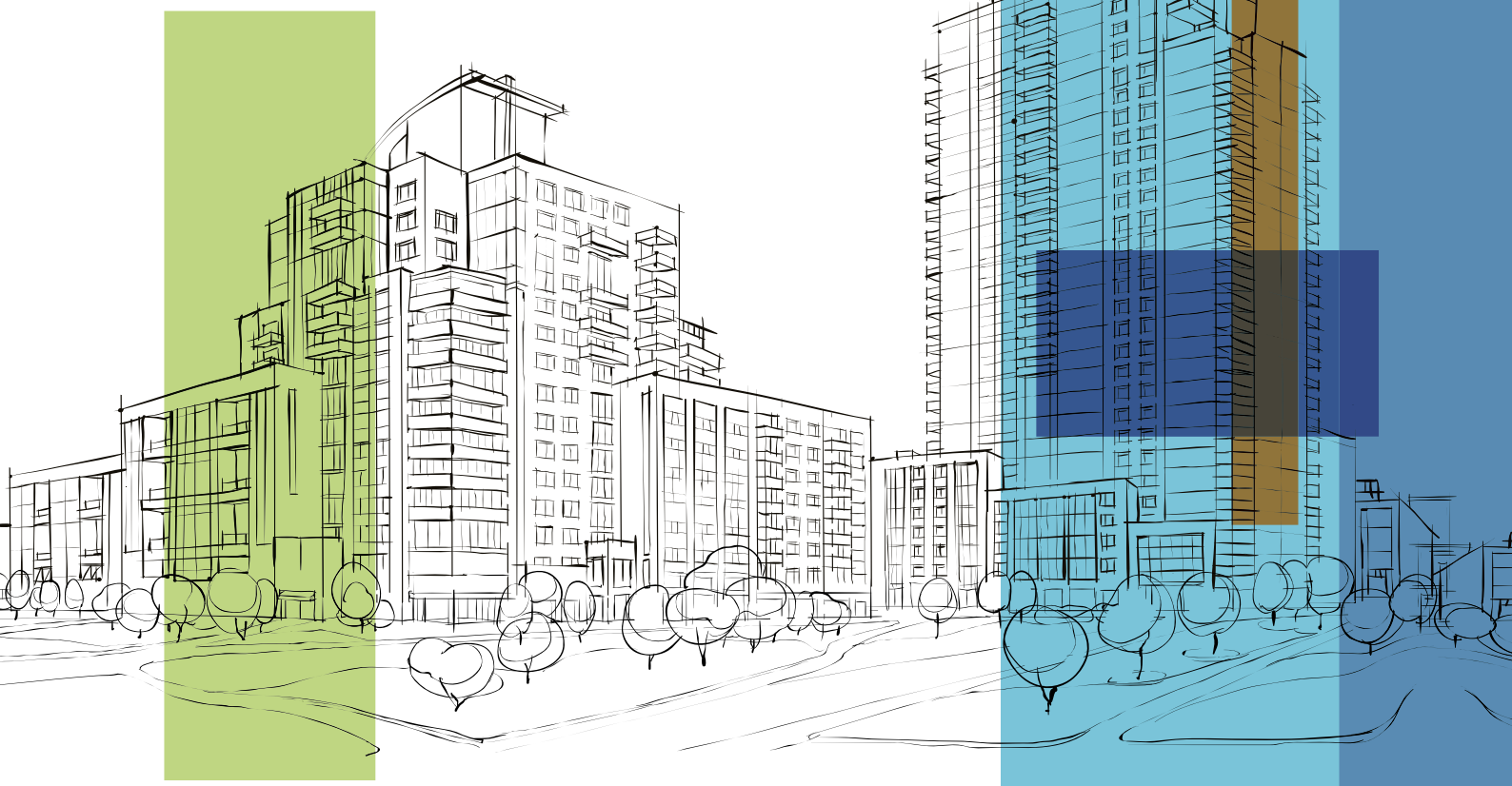

GALIAN a poursuivi la transformation de son offre de produits et services en proposant des solutions d'assurance entièrement digitalisées : demande de devis, souscription et signature électronique du contrat, interface de gestion du contrat.
Cette démarche s'inscrit au cœur des nouvelles attentes de ses clients–sociétaires, agents immobiliers, gérants d'immeubles, syndics de copropriétés, et de leurs clients.



10 | Les chiffres clés - Données consolidées
12 | Une année chez GALIAN
16 | Le contexte économique de l'activité immobilière
17 | Les produits et services GALIAN
20 | Les perspectives 2019

LES CHIFFRES CLÉS DONNÉES CONSOLIDÉES

au 31/12/2018

240 000

TRANSACTIONS COMPTABILISÉES PAR NOS CLIENTS-SOCIÉTAIRES

1 476 000

LOTS GÉRÉS PAR NOS CLIENTS-SOCIÉTAIRES POUR L'ACTIVITÉ GÉRANCE LOCATIVE

142 000

COPROPRIÉTÉS GÉRÉES PAR NOS CLIENTS-SOCIÉTAIRES (3 950 000 LOTS)

ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Évolution du nombre de clients-sociétaires du Groupe GALIAN [1]

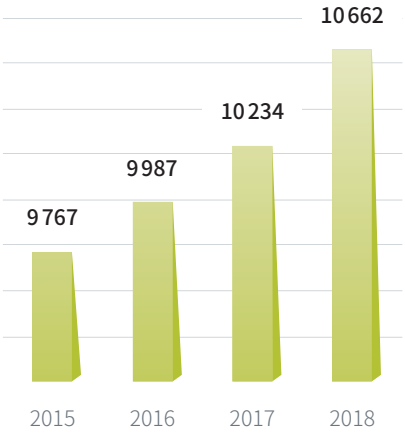

[1] Hors « en attente de carte »

Évolution du montant des engagements du Groupe GALIAN (en M€) [2]

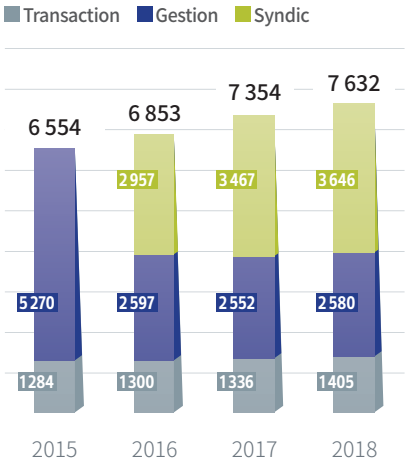

[2] La Gestion comprend jusqu'en 2015 les activités Gérance locative et Syndic

Évolution du ratio sinistres caution / cotisations



Évolution de la sinistralité caution

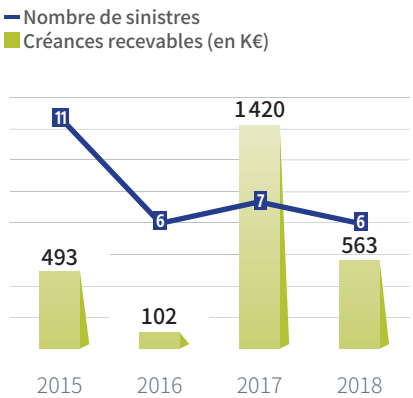

ACTIVITÉS ASSURANCES ET COURTAGE

RISQUE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Évolution du nombre de déclarations et du ratio sinistres / cotisations (données arrêtées au 31/12 de chaque année)

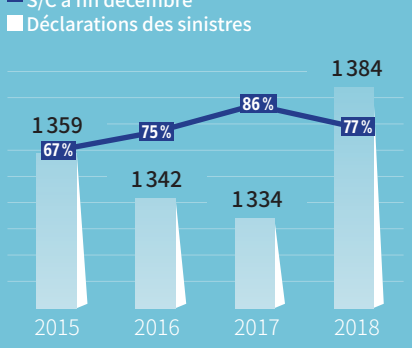

Évolution de la sinistralité RCP (charge et nombre de sinistres actualisés au 31/12/2018)

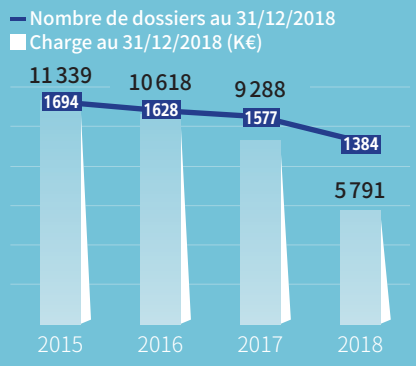

GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

Evolution de la sinistralité à l'ultime en GLI (arrêtée au 31/12/2018, toutes garanties confondues)

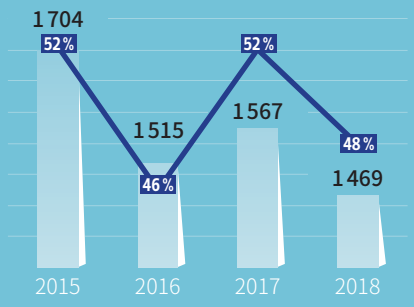

*à l'ultime : estimations à terme au 31/12/2018

COMMISSIONS GALIAN COURTAGE

Commissions GALIAN Courtage, nettes de rétrocessions (en k€)

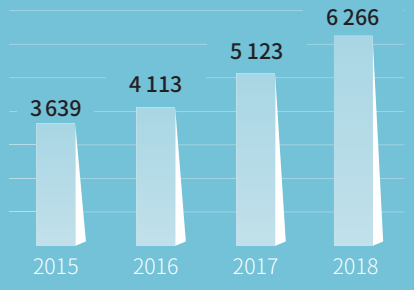

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Évolution des résultats (en M€)

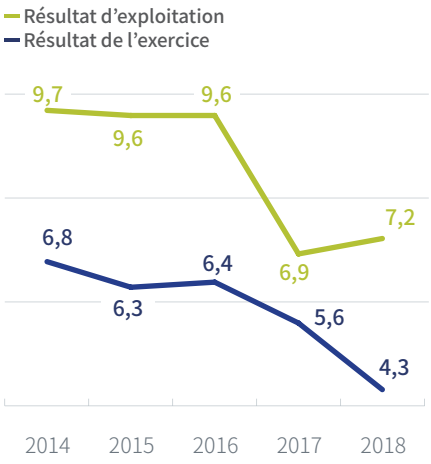

Évolution du ratio de solvabilité (en %)



Évolution des fonds propres consolidés (en M€)

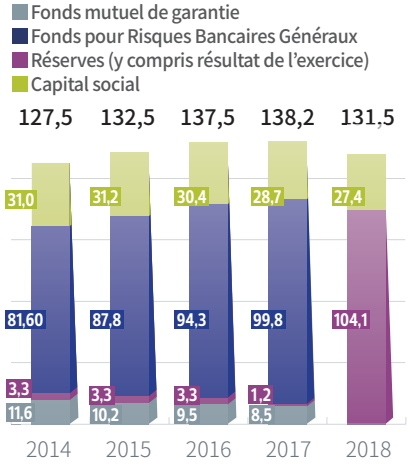

UNE ANNÉE CHEZ GALIAN

JANVIER

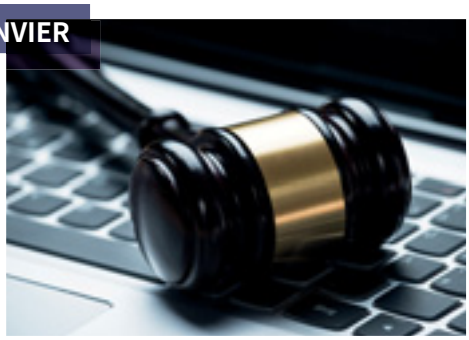

UN NOUVEAU SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE POUR LES DÉTENTEURS DE L'OFFRE PROTECTION JURIDIQUE

Depuis le 1er janvier 2018, GALIAN s'est associé à un nouvel acteur de l'assurance, la SFPJ (Société Française de Protection Juridique - filiale de Groupama) pour enrichir son offre en Protection Juridique. Chaque client a désormais accès à un service d'information juridique digital, appelé "DIGIDROIT". Il s'agit d'une plateforme avec accès illimité : base documentaire régulièrement mise à jour et comprenant des contenus juridiques, articles, lettres-types, textes de lois, jurisprudence. Ce service est accessible via l'espace client.

FÉVRIER

GALIAN, PARTENAIRE DE LA SIAGI

Après le succès de son offre Mission Conseils (audit et conseils de l'activité de ses clients), GALIAN va plus loin dans sa volonté d'accompagner les professionnels de l'immobilier qui souhaitent réaliser des opérations de croissance externe.
En devenant partenaire de la SIAGI, GALIAN renforce sa présence auprès de ces entrepreneurs en leur proposant un soutien personnalisé pour accéder plus facilement au crédit dans le cadre d'un projet de développement ou d'un rachat d'entreprise.

Siagi
Garantir l'accès au crédit

MARS

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LA GLI

La garantie des loyers impayés (GLI) est souvent accompagnée d'idées reçues, notamment sur son accessibilité.
GALIAN a lancé une nouvelle campagne de communication rappelant l'utilité de cette assurance, son savoir-faire historique et ses avantages compétitifs dans ce domaine.



AVRIL

À LA RENCONTRE DES SECRÉTAIRES DE CHAMBRE FNAIM

Dans le cadre de son partenariat avec la FNAIM, GALIAN a invité les Secrétaires de Chambre à une journée de formation et d'échanges le 6 avril 2018. Présentation de produits, partage d'expériences et amélioration de la qualité de service figuraient au programme de cette rencontre.

JUIN

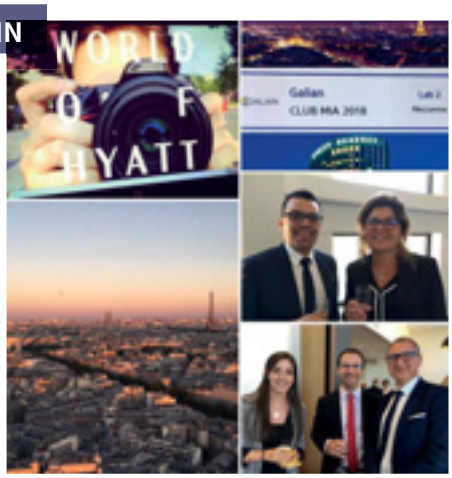

DES MOMENTS D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS AVEC LES CLIENTS

GALIAN enrichit la relation avec ses clients à l'occasion de soirées ou de réunions d'information. Dès l'arrivée de l'été, le 18 juin 2018, c'est dans le cadre de l'hôtel HYATT Etoile qu'a eu lieu la soirée des Mandataires d'Intermédiaires d'Assurances (MIA). Le 21 juin, les clients VERSALIS (garantie des loyers impayés) ont participé à une réunion d'information sur le thème « Maîtriser le processus d'expulsion et de recouvrement dans le cadre d'un impayé de loyer ». Ces échanges, ainsi que tous ceux qui se sont déroulés tout au long de l'année, favorisent la proximité et l'interaction afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins du quotidien de leurs mandants.

MAI



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Le 25 mai 2018 s'est tenue l'assemblée générale de GALIAN. Outre l'approbation des comptes et la présentation des chiffres clés de l'entreprise, cet événement annuel a été l'occasion de renouveler les mandats de deux administrateurs, Gérard Col, professionnel immobilier à Annecy (74) et Bruno Houssin, professionnel immobilier à Redon (35), puis d'élire un nouveau venu au sein du Conseil d'administration, André Lacabe, professionnel immobilier à Saint-Jean-de-Luz (64). A l'issue de l'Assemblée générale, trois start-up – PINPO, INCH et SOLEN – ont présenté leurs innovations lors d'une table ronde sur les nouvelles technologies.



JUILLET

RGPD : GALIAN ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

La CNIL a publié le 2 juillet 2018 des éléments d'information sur sa stratégie de contrôle concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Dans sa newsletter de juillet, GALIAN attirait l'attention des professionnels de l'immobilier en les incitant à se pencher sur leur démarche RGPD. Cette directive européenne impose notamment de sécuriser l'accès aux données personnelles. À cet effet, GALIAN accompagne ses clients sur les cyber risques.



72 h, c'est le délai imposé par le RGPD pour déclarer à la CNIL une atteinte aux données de l'entreprise. Les systèmes d'information des professionnels de l'immobilier contiennent de nombreuses informations à sécuriser. Perte ou destruction des données des clients, voire une impossibilité d'exercer l'activité en raison d'un blocage du système d'information… Autant d'événements qui justifient la protection de l'activité de l'agence par une assurance dédiée GALIAN. Ainsi, la perte de chiffre d'affaires liée à l'interruption d'activité et l'assistance informatique sont prises en charge par l'assurance Cybersécurité GALIAN.



AOÛT

PLACE AUX FORMATIONS

Pour accompagner chaque client-sociétaire dans le développement de son activité, GALIAN propose différents types de formations en classes virtuelles et présentielles.

Ces formations s'adressent aux jeunes créateurs d'entreprises et aux dirigeants ou gestionnaires, qu'ils soient débutants ou confirmés. Les formations sur la prévention RCP sont réalisées par module de type d'activité : transaction, gestion et syndic de copropriété. D'autres formations sont thématiques ou généralistes : définition de la convention IRSI pour les syndics, maîtrise de la garantie des loyers impayés pour les gérants d'immeubles, obtention d'un diplôme de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA) délivré par l'ORIAS pour l'activité Gestion et Syndic…

SEPTEMBRE

DES SYNDICS BIEN INFORMÉS

Dans sa 3e édition de News Infos Syndics, GALIAN s'intéresse au métier de gestionnaire de copropriété et fait un tour d'horizon des interrogations les plus fréquemment rencontrées. La newsletter présente notamment une interview de Gilles Frémont, Directeur de copropriété depuis 12 ans et Président de l'Association Nationale des Gestionnaires de Copropriété (ANGC).

OCTOBRE

GALIAN PRÉSENT AU RENT

GALIAN était présent à la dernière édition du Real Estate & New Tech (RENT), salon des innovations et des nouvelles technologies pour l'immobilier qui a eu lieu les 3 et 4 octobre 2018 à Paris. GALIAN a présenté son assurance Cybersécurité et son site creermonagence.immo. À cette occasion a été enregistrée une émission de radio « Du côté de chez GALIAN », nouveauté annoncée lors du lancement de la saison 2018/2019 de Radio-immo.



QU'ATTENDEZ-VOUS D'UN ASSUREUR COURTIER COMME GALIAN POUR VOUS ACCOMPAGNER ?

L'assureur a un rôle de prévention, il peut apporter du conseil et de l'information juridique, former aux risques du métier, notamment dans le cadre de la Responsabilité Civile Professionnelle. Nous attendons avant tout que l'assureur nous tienne informés des changements juridiques qui nous impactent comme par exemple la nouvelle convention IRSI, déclare Gilles Frémont.

NOVEMBRE

À LA RENCONTRE DES CLIENTS SOCIÉTAIRES AVEC LA FNAIM

L'édition 2018 du congrès de la FNAIM, à laquelle participait GALIAN, s'est tenue les 26 et 27 novembre au Carrousel du Louvre. Présent sur le village FNAIM de la Chambre du Grand Paris, GALIAN a également pris part au 25e salon de la copropriété, les 21 et 22 novembre, aux côtés de son partenaire SATEC. La participation à ce salon a permis de présenter aux syndics de copropriété et à leurs copropriétaires une offre dédiée en multirisque immeuble et assurance chantiers. Riche en rencontres, le mois de novembre a aussi été marqué par la participation de GALIAN à Solucop, autre salon dédié aux syndics de copropriété et aux copropriétaires qui a eu lieu les 27 et 28 novembre à Nice.



DÉCEMBRE



GALIAN S'ENGAGE

Alors que plusieurs assureurs et courtiers étrangers en Libre Prestation de Service (LPS) se sont déclarés en faillite, et ne peuvent donc plus commercialiser ou renouveler leurs contrats d'assurance construction, GALIAN et son partenaire SATEC ont souhaité apporter une solution au plus grand nombre de ces clients. Ensemble, ils proposent la reprise sous conditions de ces chantiers, et ce, au travers de l'offre Domagis.

2018

UN TAUX DE SATISFACTION AU BEAU FIXE

Des résultats qui confirment la nécessité de renforcer l'attention que nous portons à nos clients-sociétaires. Ce taux élevé prouve l'engagement de GALIAN en matière de qualité de service, et ce, à toutes les étapes : rendez-vous commercial, ouverture et gestion d'un sinistre GLI, participation à une formation RCP…

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

+1,5 %
DU PIB SUR 1 AN,
RALENTISSEMENT PAR RAPPORT À 2017 (+2,3 %)

8,8 %
TAUX DE CHOMÂGE

+2,7 %
DU PRIX DU M²
SUR 1 AN

965 000
TRANSACTIONS
DANS L'EXISTANT

Indicateurs économiques, au 31/12/2018.

UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER TOUJOURS PORTEUR, MALGRÉ UNE BAISSE DE CONFIANCE DES MÉNAGES

En 2018, le marché est resté très soutenu en enregistrant des transactions record sur le segment de l'existant : 965 000 ventes en 2018, soit une progression de + 0,3 % par rapport à 2017. Selon la FNAIM, en 3 ans, ce sont 170 000 transactions supplémentaires qui ont été finalisées. Autre signe d'un marché dynamique, la rotation* du parc immobilier est restée à un niveau élevé, du fait des taux du crédit immobilier toujours très bas, s'établissant en moyenne à 1,44 % en fin d'année selon l'Observatoire Crédit Logement/CSA. En revanche, l'augmentation des prix s'est traduite par une baisse de la surface achetable d'1,4 m² en moyenne, dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat des ménages.

Pour le marché du neuf en revanche, la production de logements a ralenti : les mises en chantier sont évaluées à 398 100 unités (- 7 % par rapport à 2017), tandis que les permis de construire se sont élevés à 460 500 unités, soit une baisse de 7,1 % par rapport à 2017.

La politique menée par le gouvernement, tels que le recul des aides fiscales (limitation du dispositif PINEL) et le retour à l'encadrement des loyers dans les zones tendues notamment, sont autant de freins qui ont pu dissuader les investisseurs privés.

*Taux de rotation : nombre de ventes par rapport au marché existant.

LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

L'année 2018 est vécue par les professionnels de l'immobilier comme une année de stabilité.

60 % d'entre eux se disent optimistes sur l'avenir du marché immobilier résidentiel pour 2019. Cette proportion d'optimistes est en recul de 20 points sur un an (80 % d'optimistes en janvier 2018).

Étude Crédit foncier – 13e baromètre sur le moral des professionnels de l'immobilier.

LA LOI ELAN : VERS PLUS DE MOBILITÉ ET DE DIGITALISATION

La loi ELAN a été adoptée le 23 novembre 2018. Parmi les nouveautés de la loi, la création du bail mobilité. Il s'agit d'un contrat de location de courte durée d'un logement meublé. Le bail mobilité est censé donner plus de flexibilité au bailleur et faciliter l'accès au logement, notamment, à des étudiants ou des personnes en mobilité professionnelle. Plus globalement, la loi ELAN vient repositionner le professionnel de l'immobilier comme un intermédiaire clé dans la relation bailleur privé / locataire. À ce titre, GALIAN accompagne ce professionnel pour sécuriser les revenus locatifs de ses clients avec son offre en garantie des loyers impayés (GLI).

Autre évolution : la digitalisation du métier. Notamment pour les syndics, la loi ELAN rend désormais possible en copropriété le vote par correspondance, ainsi que la vidéoconférence pour les assemblées générales.

La loi ELAN officialise également la reconnaissance du statut d'agent immobilier, pour plus de transparence et de protection des consommateurs. Désormais, seule(e) le/la titulaire d'une carte professionnelle sera en mesure de revendiquer le titre d'agent immobilier. Les agents commerciaux ne pourront plus utiliser cette dénomination. Une utilisation non conforme du titre d'agent immobilier expose le professionnel à une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 euros et 6 mois d'emprisonnement.

T **70 %** **des ventes immobilières ont été réalisées par des professionnels de l'immobilier (la tendance se confirme en gagnant + 7 points en 3 ans).**

Source : FNAIM

G **34 %** **de la gestion locative est intermédiée.**

Source : FNAIM

S **83 %** **des copropriétaires ont recours à un syndic professionnel.**

54 % **des copropriétaires déclarent être d'une manière générale satisfaits de leur syndic de copropriété pour la qualité de la gestion, notamment le suivi des impayés.**

Source : Études Crédit foncier 2018 / Xerfi 2018

LES PRODUITS ET SERVICES GALIAN

GALIAN, ACTEUR HISTORIQUE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSUREUR, PLACE LA PRÉVENTION AU CŒUR DE SON ACTIVITÉ

LA GARANTIE FINANCIÈRE

Fin 2018, 10 662 clients-sociétaires font confiance à GALIAN pour protéger les fonds reçus de leurs clients. Ils étaient 10 234 l'an passé, soit une évolution de 4,2 %.

Le volume des engagements des sociétaires actifs s'élève à 7 635 620 k€ contre 7 363 080 k€ fin 2017, soit une variation de 3,7 %.

LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DES RISQUES

Dans un contexte d'évolution favorable de rentabilité des activités de nos clients-sociétaires, le risque garantie financière reste maîtrisé.

Avec le dispositif actuel de surveillance du portefeuille, nos clients-sociétaires font l'objet d'un accompagnement au quotidien.

- À distance, notre équipe de chargés d'affaires risques réalise un suivi personnalisé qui permet le cas échéant d'accompagner les clients-sociétaires nécessitant ou demandant une intervention de GALIAN.
- Sur site, notre équipe d'auditeurs effectue plus de 2 000 audits chaque année. Elle veille à la bonne maîtrise du risque garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle, et apporte aussi des conseils et une expertise aux dirigeants.

Au cours de l'exercice 2018, 1 109 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Au global, 6 sinistres ont été enregistrés pour un montant proche de 600 000 euros.

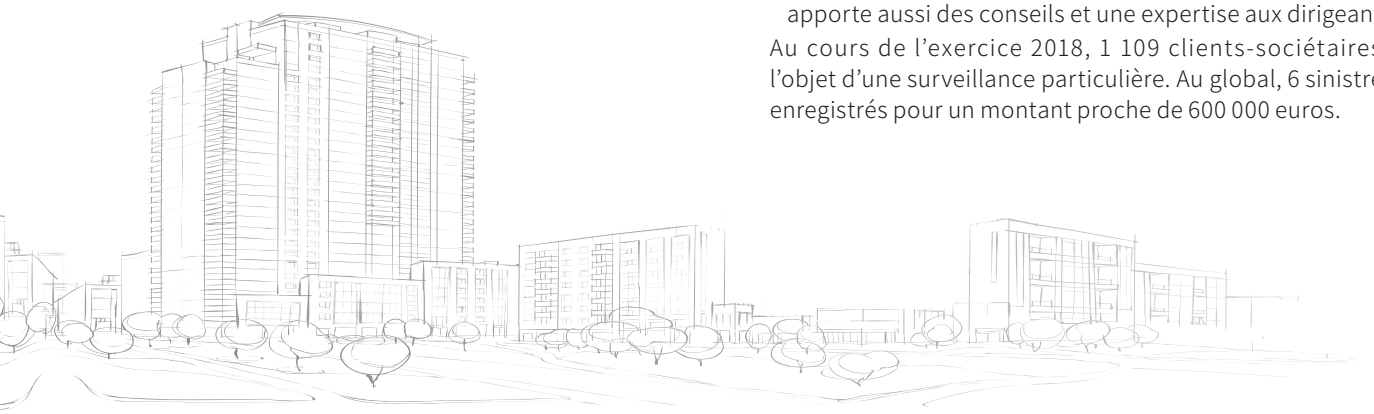

SOCIÉTAIRES	VILLE	ACTIVITÉS SINISTRÉES	MONTANT DE GARANTIE *(en €)*	MONTANT DU SINISTRE *(en €)*	NOMBRE DE MANDANTS CONCERNÉS
IMMOBILIERE KESSLER Solange LEPHAY	COLMAR 68000	GESTION	840 000	85 489	40
Madame TODESCO Corine	MENTON 06500	GESTION	360 000	452 957	158
AUDENG'IMMO Séverine DELAGE	AUDENGE 33980	GESTION	120 000	6 995	4
DIFFUSION IMMOBILIERE VALLEE Frédéric LAVEAU	NICE 06000	GESTION	120 000	4 651	2
BOUDET DAUFES IMMOBILIER Alain DAUFES	ALES 30100	GESTION	120 000	6 910	6
SARL F.T.I Thierry LAQUERBE	TOULOUSE 31300	GESTION	120 000	6 204	6
TOTAL			**1 680 000**	**563 206**	**216**



LE CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

En 2018, 1 384 sinistres ont été déclarés contre 1 639 en 2017.

Pour prévenir les risques liés à l'exercice de leur activité réglementée de professionnels de l'immobilier, GALIAN dispense auprès de ses clients-sociétaires des formations ciblées sur la prévention de la mise en cause de leur responsabilité civile professionnelle.

La formation continue devient ainsi la norme. Les formations assurées par GALIAN sont très appréciées, et leur intérêt évident. En effet, face aux obligations de formation continue auxquelles sont soumis les professionnels de l'immobilier, GALIAN a assuré plus de 1 000 heures de formation (150 jours environ) auprès de plus de 4 500 dirigeants et collaborateurs.

LA PROTECTION JURIDIQUE GALIAN

Indissociable de la garantie financière et de l'assurance responsabilité civile professionnelle, la protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier en cas de litiges liés à son activité. Avec le contrat Juridissimo, GALIAN prend notamment en charge les frais de justice en cas de procédure judiciaire, tels que les frais d'expert, les honoraires d'avocat et d'huissier.

Avec la digitalisation des échanges et des transactions, GALIAN intervient en cas d'atteinte à la réputation professionnelle sur Internet et intègre une garantie e-réputation.

LA SANTÉ DES COLLABORATEURS ET DU DIRIGEANT, LES PRÉOCCUPATIONS GALIAN À 360°

Veiller à la performance des salariés, c'est aussi leur faire bénéficier d'une couverture en santé et en prévoyance adaptée à leur métier, et répondant aux exigences de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier. Cette offre profite au salarié, à son conjoint, son concubin, son partenaire de PACS, et à leurs enfants. L'espace client en ligne permet de gérer, 24h/24 et 7j/7, les mouvements des salariés, les cotisations… De leur côté, les salariés disposent d'une gestion efficace de leur contrat avec un remboursement sous 48h des frais de santé. À tout moment, ils accèdent à leur espace en ligne pour consulter leurs remboursements et envoyer leurs pièces justificatives.



GALIAN, C'EST AUSSI ET SURTOUT L'EXPERT QUI, AU QUOTIDIEN, EST AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS : VERSALIS ET ASSUR'BAIL

La garantie des loyers impayés est une assurance souscrite par le propriétaire d'un bien locatif. En cas de défaillance du locataire, GALIAN, en sa qualité d'assureur français notoirement solvable, s'engage à prendre en charge et à rembourser au propriétaire les loyers impayés selon les conditions prévues au contrat. Face à la caution personne physique, dont la pérennité n'est pas garantie en raison des aléas de la vie, la GLI assure la stabilité de la couverture du risque.

L'offre GLI GALIAN est distribuée par ses clients-sociétaires, tous professionnels de l'immobilier. En effet, ils contribuent non seulement à préserver le rendement locatif mais aussi à exercer leur devoir de conseil auprès de leurs clients, propriétaires et locataires. La GLI constitue ainsi un véritable levier d'attractivité et de différenciation pour les gérants d'immeubles.

LA MULTIRISQUE HABITATION POUR LES LOCATAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES : MULTIRIS HABITATION ET MULTIRIS BAILLEUR

Être un acteur du quotidien, c'est aussi savoir concevoir et distribuer des produits d'assurance qui répondent aux besoins et attentes de nos sociétaires et de leurs clients.

MRH - MultiRisque Habitation, PNO - l'assurance pour le Propriétaire Non Occupant, qui mieux qu'un professionnel de l'immobilier pour distribuer ces produits ? Conçus par GALIAN, ces produits d'assurance sont directement accessibles et souscrits sur le site web des clients-sociétaires inscrits au registre de l'ORIAS. Ainsi, la pertinence du métier adossée à la proximité justifie pleinement ce mode de distribution intermédiée, véritable outil de fidélisation pour les professionnels.



UNE PRÉSENCE INDÉFECTIBLE AUPRÈS DES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

LE PRODUIT DOMMAGES-OUVRAGE : DOMAGIS

Des travaux de construction ou de rénovation impactent bien souvent la structure ou l'étanchéité d'un bâtiment. Ces circonstances imposent le recours à une assurance. En parallèle de cette exigence réglementaire émanant de la loi Spinetta, de nombreux chantiers ont été dépourvus de couverture assurantielle suite à la défaillance de courtiers et d'assureurs intervenant en Libre Prestation de Service (LPS) en France. Fort de plus de 50 ans d'expérience, GALIAN a su apporter une solution à ces clients, pour qu'ils soient réassurés.

LA MULTIRISQUE IMMEUBLE : MULTIRIS COPRO

Assurance obligatoire, la multirisque immeuble GALIAN offre au syndicat des copropriétaires une protection maximale. Il est couvert tous risques au titre des pertes, des destructions et des dommages directs ou indirects causés par un tiers aux biens assurés. Dans le cadre de son partenariat avec un courtier spécialiste, GALIAN Courtage propose à ses clients un extranet dédié pour déclarer et suivre leurs sinistres. Cet espace client offre également un reporting adapté à l'information en assemblée générale.



GALIAN, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE LA FNAIM

GALIAN et la FNAIM ont reconduit leur partenariat pour fournir des solutions d'assurance simples et sécurisées aux adhérents FNAIM. Cette action conjointe s'inscrit dans une histoire commune et conforte l'ADN partagé avec la Fédération de l'immobilier au service des professionnels. À ce titre, GALIAN s'inscrit comme l'**assureur privilégié** des professionnels de l'immobilier et adhérents de la FNAIM, et leur offre d'excellentes couvertures à des prix compétitifs.

LES PERSPECTIVES 2019

LE LANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2021

GALIAN poursuit sa transformation, engagée depuis plusieurs années, notamment en diversifiant ses activités d'assurance, en s'adaptant aux nouvelles réglementations et en modernisant son système d'information. La vocation du Groupe - faire de GALIAN l'acteur de référence des professionnels de l'immobilier – est toujours au cœur du plan stratégique 2019-2021.

L'année 2019 marquera donc le début du nouveau plan stratégique, approuvé par le Conseil d'administration et mis en œuvre par les équipes opérationnelles. Il se déroulera en 5 actes.

FOURNIR AU DÉVELOPPEMENT LES CONDITIONS DE LA RÉALISATION DE SES OBJECTIFS DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Leader de la garantie financière, avec près de 8 milliards de fonds garantis, GALIAN a la volonté de développer son activité Assurances et d'augmenter le nombre de ses produits de courtage. Pour atteindre cette ambition, des solutions digitales et innovantes ont été mises en place et seront poursuivies pour faciliter le quotidien de ses clients, fluidifier les souscriptions et les déclarations des sinistres en ligne. Pour ce faire, GALIAN s'appuie sur des acteurs de choix.

C'est par exemple le cas de la garantie des loyers impayés (GLI) : GALIAN lance en mars 2019 une solution différenciante, qui étudie la solvabilité et l'exactitude du dossier puis délivre un certificat d'éligibilité sous 24 heures, validant la fiabilité du dossier du locataire. En cas de sinistre, le professionnel n'a plus à transmettre tous les documents d'origine, mais doit uniquement présenter ce certificat.

D'autre part, d'ores et déjà courtier d'une quinzaine de produits et services en assurance, GALIAN poursuit le développement de sa gamme au cours de ce plan stratégique.

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT ET LA GESTION DE LA RELATION CLIENT

GALIAN a pour vocation d'optimiser la gestion de ses produits et services afin d'améliorer l'expérience clients et de développer à terme son chiffre d'affaires. Initiée lors du précédent plan stratégique, GALIAN poursuit la réorganisation de son accueil clients afin de fluidifier les démarches de ses clients-sociétaires. Cela se caractérise par la transformation de l'accueil téléphonique via un numéro unique non surtaxé et la création d'un espace groupe dédié aux clients disposant de plusieurs structures. GALIAN enrichit également son espace client avec la souscription et la gestion des contrats et un dispositif d'inscription de formations en ligne. Désormais, chaque client peut gérer son planning de formation, télécharger son attestation et partager son retour d'expériences. Dans un souci de toujours mieux accompagner ses clients, GALIAN fera évoluer son outil de gestion de la relation client (CRM).



ADAPTER L'ORGANISATION À LA STRATÉGIE

Depuis quelques années, l'activité de GALIAN s'est accrue avec le développement de l'activité courtage et l'accroissement de la garantie financière, tant par le nombre de clients-sociétaires acquis que par le montant des fonds garantis. Cette hausse d'activité s'accompagne par conséquent d'une réorganisation des équipes avec le recrutement de talents et le renforcement des compétences pour structurer les activités et les données, optimiser les processus et moderniser les outils.

VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

Socle de la motivation des collaborateurs et de la satisfaction clients, la valorisation du capital humain est un levier essentiel dans la réussite du Groupe. L'ambition de GALIAN est ainsi de veiller à l'équilibre entre d'une part, les besoins actuels et futurs du Groupe en termes de profils, de compétences et d'effectifs dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (formation des managers à l'encadrement des nouvelles générations par exemple) et d'autre part, les qualifications, les attentes et les aspirations des collaborateurs (culture d'entreprise, bien-être au travail et engagement sociétal).

GALIAN réaffirme ses valeurs PACS (Professionnalisme, Accompagnement, Considération, et Simplicité) et encourage ses collaborateurs en développant un plan de formation en accord avec leurs attentes.

GARANTIR LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE GALIAN

Dans un contexte accru de cyber-menaces, GALIAN renforce sa politique de sécurité des systèmes d'information.

Celle-ci s'inscrit notamment dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018. Les entreprises ont obligation de protéger les données personnelles de leurs clients en mettant en place des mesures de sécurité informatique : système de consentement, limitation d'accès aux données de la société et obligation de déclaration à la CNIL dans un délai de 72H en cas d'accès non autorisé à son système d'information.

GALIAN finalisera également ses projets liés à la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) en 2019 : mise en place de la gouvernance produits et principe de transparence de la rémunération des partenaires.

GALIAN assure une veille permanente pour être en conformité avec les règles Solvabilité 2.



LE RAPPORT FINANCIER



Dans un contexte de marché dynamique, GALIAN a enregistré une bonne année 2018. Le résultat net consolidé s'élève à 4 253 milliers d'euros, confirmant la bonne santé du Groupe.



24 | Les résultats financiers du groupe
26 | Les comptes consolidés de GALIAN
29 | Annexes aux comptes consolidés
47 | Les comptes sociaux de GALIAN
51 | Annexes aux comptes annuels
57 | Annexe sur le gouvernement d'entreprise
60 | Les rapports des commissaires aux comptes



LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2018, **le résultat net du groupe GALIAN**, désormais présenté au format des comptes consolidés des sociétés d'assurance en raison de la réorganisation initiée en 2018, **s'établit à 4 253 K€** (5 576 K€ fin 2017).

Produits d'exploitation courant : ils s'élèvent à 55 008 K€ contre 50 227 K€ en 2017 (+ 4 781 K€, + 10 %). On relève notamment que :

Les primes acquises, à 34 111 K€, ressortent en hausse de 6 879 K€, en raison principalement du classement en 2017 au poste « produits des autres activités » des primes garanties financières transférées par GALIAN à GALIAN Assurances dans le cadre de l'apport partiel d'actif approuvé par l'Assemblée générale du 24 mai 2018.

- **Les produits des autres activités**, à 9 996 K€, augmentent de 2 114 K€ en raison :
  - du développement des commissions de courtage (+ 1 891 K€, + 34 %).
  - des revenus du patrimoine immobilier (+ 223 K€, + 10 %).
- **Les autres produits d'exploitation** à 10 621 K€, diminuent de 4 197 K€. Ce poste comprend les produits non techniques de l'activité assurance (production immobilisée, primes et sinistralité de la garantie financière antérieures à 2018) et concernant les autres activités, la variation du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), ainsi que les frais refacturés au groupe par GALIAN Courtage.
  Corrigé de la variation des primes de l'activité garantie financière désormais classées en primes acquises (cf supra), le poste augmente sur la période de 3 471 K€, en raison principalement :
  - des frais refacturées par GALIAN Courtage aux autres sociétés du groupe (+ 5 305 K€), conséquence de la réorganisation du groupe (nouveau protocole de délégation de souscription entre GALIAN Assurances et GALIAN courtage -cf. faits caractéristiques de l'exercice),
  - de la reprise du solde du FRBG devenue sans objet (fin de l'activité de GALIAN en tant que société de financement,-0,9 M€),
  - de la diminution des autres produits non techniques de l'activité assurance (- 0,9 M€) notamment la production immobilisée liée aux développements du projet PALOMA en phase de finalisation.
- Les produits financiers nets de charges, à 280 K€, sont stables par rapport à 2017.

Charges d'exploitation courantes : elles s'élèvent à 47 830 K€ contre 41 734 K€ en 2017 (+ 6 096 K€, + 15 %). On observe que :

- **Les charges de prestations d'assurance nettes de réassurance**, à 6 847 K€, s'améliorent de 282 K€ en raison principalement de la maîtrise de la sinistralité GLI.
- **Les frais de gestion**, y compris les chargements de gestion de sinistres des activités assurances, ainsi que des autres activités, à 39 885 K€ augmentent de 8 334 K€. Cette variation prend en compte à hauteur de 5 305 K€, les frais refacturés par GALIAN Courtage au groupement de fait. Retraitées de ces éléments, les charges d'exploitation y compris les chargements de gestion augmentent de 3 029 K€ en raison de la mise en œuvre des nombreux projets liés aux développements du nouveau système de gestion et de charges de personnel liées à des départs et des remplacements par des managers de transition.
- **Les dotations aux provisions des sinistres garantie financière et des procédures antérieures à 2018**, à 1 098 K€, diminuent de 1 956 K€.

Le résultat d'exploitation courant ressort à 7 179 K€ contre 8 493 K€ (- 1 315 K€, -15 %).

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 1 916 K€ contre un bénéfice de 163 K€ en 2017, en raison principalement de la dépréciation des développements de la garantie financière du projet PALOMA.

L'impôt sur les résultats s'élève à 1 009 K€ contre 3 081 K€ en 2017.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Situation bilantielle

Au 31 décembre 2018, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 171 085 K€ contre 174 769 K€ fin 2017 (- 3 684 K€). On constate :

A l'actif :

- La hausse des « Actifs incorporels » de 2 386 K€ liée aux développements de projets informatiques, essentiellement le projet PALOMA.
- La diminution des «Placements des entreprises d'assurance » de 2 210 K€.
- La diminution des « Placements des autres entreprises » de 9 948 K€, en raison notamment du remboursement aux sociétaires en début d'année du fonds collectif de garantie.
- La baisse de la « Part des cessionnaires dans les provisions techniques » et des « Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance », respectivement de 2 083 K€ et de 389 K€ en raison de la fin du produit AXELIS et des boni constatés sur ce même produit.
- L'augmentation des « Créances sur les entreprises du secteur bancaire » de 3 781 K€.
- L'augmentation des « Autres créances » de 4 937 K€, essentiellement liée aux mouvements sur les créances douteuses.

Au passif :

- L'augmentation des « Capitaux propres du Groupe » à hauteur de 2,9 M€ (capital social, réserves et résultat de l'exercice).
- La baisse des « Provisions techniques brutes » pour 0,9 M€ résultant de la maîtrise des risques ainsi que de l'arrêt de la commercialisation du produit AXELIS et des boni constatés sur ce même produit.
- La baisse des « Provisions pour risques et charges » pour 1,6 M€ du fait principalement de la reprise du solde du FRBG.
- Une augmentation des « dettes envers les entreprises du secteur bancaire » de 1,5 M€ du fait essentiellement de l'emprunt contracté pour la souscription au capital de la SCI GALIAN Assurances Patrimoine II.
- La diminution de 7,1 M€ des « Autres dettes », en raison du remboursement aux sociétaires du fonds collectif de garantie.
- La hausse de 1,4 M€ des « Comptes de régularisation – passif », en raison essentiellement du reclassement au passif des surcotes-décotes précédemment classées en 2017 en diminution des placements.

Dettes fournisseurs et créances clients

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées h.t	6	0	4			10						
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaire h.t de l'exercice												
(B) Factures exlues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0											
Montant total des factures exclues	0											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contracturel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)						Délais contractuels : (préciser) Délais légaux : (préciser)					

Les créances clients non soldées au 31 décembre 2018 concernent des opérations intragroupes dont le dénouement aura lieu au cours de l'exercice 2019.

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2018, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants, à 81 718 K€ contre 74 665 K€ fin 2017. Il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d'apport aux SCI intragroupe), une plus-value latente nette de 51 406 K€.

Dans les comptes sociaux des SCI, il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable des immeubles transférés, une plus-value latente nette de 24 356 K€.

Placements (portefeuille-titres et comptes à terme) hors placements immobiliers

Les placements hors placements immobiliers, valorisé fin 2018 à 68 959 K€, font ressortir une moins-value latente nette globale de 323 K€. Cette moins-value porte pour 308 K€ sur les placements des entreprises d'assurances et pour 15 K€ sur les placements des autres entreprises.

En valeur d'acquisition ces placements s'élèvent à 69 282 K€ contre 82 241 K€ fin 2017 (- 12 959 K€), en ce compris des comptes à terme à hauteur de 22 148 K€ contre 27 132 K€ fin 2017 (-4 984 K€).

LE HORS BILAN ET CAPITAUX SOUS RISQUE DE L'ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Les engagements de garantie donnés s'élèvent à 8 865 768 K€ (dont 7 655 975 K€ sur sociétaires actifs) fin 2018, contre 8 597 537 K€ (dont 7 388 244 K€ sur sociétaires actifs) fin 2017, soit une augmentation globale de 268 231 K€ liée d'une part, à une augmentation des garanties actives pour 267 731 K€ et d'autre part, à une augmentation des garanties inactives pour 500 K€.

Les engagements douteux à hauteur de 35 407 K€ à la clôture, n'évoluent pas par rapport à 2017.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de marge de solvabilité :

Taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2018, le MCR s'établit à 8 077 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 133 389 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 651 % (contre 1 794 % estimé à fin 2017).

Taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis)

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance. Au 31 décembre 2018, le SCR s'établit à 32 309 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 413 % (contre 448 % estimé à fin 2017).



LES COMPTES CONSOLIDÉS DE GALIAN

BILAN CONSOLIDÉ

Actif

Poste	(en milliers d'euros)	Note	2018	Pro forma 2017	Variation (Mt)
	Écart d'acquisition				
1	**Actifs incorporels**	22	**13 828**	**11 442**	**2 386**
	Portefeuille de contrats				
	Autres		13 828	11 442	2 386
2	**Placements des entreprises d'assurance**	23	**72 077**	**74 288**	**- 2 210**
	Terrains et constructions		28 600	25 627	2 973
	Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			2 800	- 2 800
	Autres placements		43 477	45 860	- 2 383
	Placements représentant les engagements en unité de compte				
3	**Placements des autres entreprises**	23	**26 940**	**36 888**	**- 9 948**
	Titres mis en équivalence				
4	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques**	24	**1 318**	**3 401**	**- 2 083**
5	**Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance**	25	**636**	**1 025**	**- 389**
6	**Créances sur les entreprises du secteur bancaire**	26	**36 216**	**32 435**	**3 781**
7	**Autres créances**	27	**15 685**	**10 749**	**4 937**
8	**Autres actifs**	28	**3 224**	**4 095**	**- 871**
	Immobilisations corporelles		3 224	4 095	- 871
	Autres				
9	**Comptes de régularisation - actif**	29	**1 161**	**447**	**714**
	Frais d'acquisition reportés				
	Charges constatées d'avance		255	154	100
	Autres comptes de régularisation - actif		906	292	614
	Différences de conversion				
	TOTAL DE L'ACTIF		171 085	174 769	-3 684

Passif

Poste	(en milliers d'euros)	Note	2018	Pro forma 2017	Variation (Mt)
1	**Capitaux propres du Groupe**	30	**131 484**	**128 548**	**2 936**
	Capital social ou fonds équivalents		27 386	28 703	- 1 317
	Primes				
	Réserves		99 844	94 268	5 576
	Résultat de l'exercice		4 253	5 576	- 1 322
	Intérêts minoritaires				
	Passifs subordonnés				
2	**Provisions techniques brutes**	31	**7 508**	**8 411**	**- 903**
	Provisions techniques vie				
	Provisions techniques non vie		7 508	8 411	- 903
	Provisions techniques en unité de compte				
3	**Provisions pour risques et charges**	32	**4 780**	**6 402**	**- 1 622**
4	**Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance**	33	**899**	**873**	**26**
	Dettes représentées par des titres				
5	**Dettes envers les entreprises du secteur bancaire**	35	**3 940**	**2 818**	**1 123**
6	**Autres dettes**	34	**19 845**	**26 507**	**- 6 661**
7	**Comptes de régularisation - passif**	36	**2 628**	**1 211**	**1 417**
	Différences de conversion				
	TOTAL DU PASSIF		**171 085**	174 769	**-3 684**

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2018	2017
Engagements reçus	**11 959**	**11 043**
- Entreprises d'assurances	11 959	11 043
- Autres entreprises		
Engagements donnés	**8 865 768**	**8 597 537**
- Entreprises d'assurances	8 865 883	8 597 652
- Autres entreprises	- 115	- 115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		

Engagements donnés	**8 865 768**	**8 597 537**
Engagements reçus	**11 959**	**11 043**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2018	Pro forma 2017	Var en K€	Var en %
1	**Primes acquises**	44-46-47	34 111			34 111	27 232	6 879	25 %
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	45			9 996	9 996	7 882	2 114	27 %
3	Autres produits d'exploitation	45	2 092		8 529	10 621	14 819	- 4 197	-28 %
4	Produits financiers nets de charges	40-45	120		160	280	294	- 14	-5 %
5	**Total des produits d'exploitation courante**	39-40-45	36 323		18 685	55 008	50 227	4 781	10 %
6	Charges des prestations d'assurance	44	- 4 857			- 4 857	- 7 208	2 351	-33 %
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	44	- 2 640			- 2 640	- 1 585	- 1 054	66 %
8	Charges des autres activités	39	- 2 024		- 26 629	- 28 653	- 25 493	- 3 160	12 %
9	Charges de gestion	38	- 11 652		- 28	- 11 680	- 7 447	- 4 233	57 %
10	**Total des charges d'exploitation courante**	45	- 21 172		- 26 657	- 47 830	- 41 734	- 6 096	15 %
11	**Résultat de l'exploitation courante**	45	15 151		- 7 972	7 179	8 493	- 1 315	-15 %
12	Transferts intersectoriels	3-39-45	- 10 696		10 696	-			
13	**Résultat de l'exploitation courante économique**	45	4 455		2 723	7 179	8 493	- 1 315	-15 %
	Autres produits nets								
14	Résultat exceptionnel	41				- 1 916	163	- 2 079	-1274 %
15	Impôts sur les résultats	42				- 1 009	- 3 081	2 071	-67 %
	Résultat net des entreprises intégrées					4 254	5 576	- 1 322	-24 %
	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition								
	Résultat net de l'ensemble consolidé					4 254	5 576	- 1 322	-24 %
	Intérêts minoritaires								-100 %
	RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)					4 254	5 576	- 1 322	-24 %
	Résultat par action en euros					0,39	0,48		
	Résultat dilué par action (en euros)					0,39	0,48		



ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Comptes consolidés

a) Transformation de GALIAN en société anonyme coopérative

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2017 a acté la transformation de GALIAN de Société de Caution Mutuelle en Société Anonyme à capital variable soumise au statut de la coopération. Cette transformation a été suivie d'une demande de retrait d'agrément à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité de garantie financière et d'un transfert de cette activité vers GALIAN Assurances. Ainsi, l'activité historique de GALIAN est désormais portée par GALIAN Assurances. Il en résulte que les états financiers consolidés de GALIAN présentés auparavant au format bancaire sont désormais établis au format assurantiel.

b) Création de la SCI GALIAN Assurances Patrimoine III

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine III a été créée le 2 mai 2018 pour un montant de capital social de 5 000 € détenue à 99,98 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble en 2019.

c) Entrée de périmètre SCI GALIAN Assurances Patrimoine II

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine II a acquis en 2018 un local commercial à Paris 6ème arrondissement, 14, boulevard Saint Michel, d'une valeur de 2 950 K€. Cette acquisition a été financée par fonds propres de la SCI et par un emprunt de 1 650 K€ souscrit auprès d'un établissement bancaire.

GALIAN

d) Transformation de GALIAN en société anonyme coopérative

La transformation de GALIAN en société anonyme coopérative rappelée en supra a conduit à présenter les états financiers de GALIAN au format du plan comptable général alors qu'ils étaient précédemment établis au format du plan comptable des établissements de crédit.
Les comptes sociaux clos au 31 Décembre 2017 ont été présentés au pro forma du plan comptable général.

e) Reprise de la provision pour risques bancaires généraux

À l'origine, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été doté pour répondre aux risques inhérents à la fois à l'activité de garant financier de GALIAN et plus particulièrement à ceux spécifiques attachés aux engagements hors bilan.
Dans le cadre de la reprise par GALIAN Assurances de la sinistralité garantie financière de GALIAN prévu au traité d'apport 2017, les sinistres éventuels ne font plus l'objet de provisions chez GALIAN. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux de 1 190 867 € a donc été repris.

f) Remboursement du dépôt de garantie du FGDR

Le retrait d'agrément en qualité de société de financement ayant pris effet le 30 juin 2018, le dépôt de garantie constitué par GALIAN dans les livres du Fonds de garantie des dépôts et de résolution pour la garantie cautions a été remboursé à hauteur de 403 122,01 € en 2018.

g) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN Assurances

h) Convention de courtage entre GALIAN Assurances et GALIAN Courtage

Le 21 décembre 2017, un nouveau protocole de délégation de souscription de contrats d'assurance et de gestion des sinistres a été signé entre GALIAN Assurances et GALIAN Courtage. L'objet de ce protocole est la délégation à GALIAN Courtage de la souscription, de la gestion des contrats et de la gestion des sinistres de l'ensemble des contrats d'assurance pour lesquels GALIAN Assurances est porteur du risque.

La précédente convention ne prévoyait pas la gestion des contrats de la garantie financière et la gestion des sinistres par GALIAN Courtage.

i) Acquisition d'un local commercial au 14, bd St - Michel à Paris par la SCI GALIAN Assurances Patrimoine II

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine II a acquis en 2018 un local commercial à Paris 6ème arrondissement, 14, boulevard Saint Michel d'une valeur de 2 950 K€. Cette acquisition a été financée par fonds propres de la SCI et par un emprunt de 1 650 K€ souscrit auprès d'un établissement bancaire.

j) Création de la SCI GALIAN Assurances Patrimoine III

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine III a été créée le 2 mai 2018 pour un montant de capital social de 5 000 € détenue à 99,98 % par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble en 2019.

k) Projet PALOMA

La poursuite des travaux a permis la mise en service du dispositif de souscription des contrats et de règlement des sinistres du produit AssurBail. Le coût total de cette immobilisation incorporelle s'élève à 6 108 K€.

Les développements relatifs au module de gestion de la garantie financière ont été arrêtés. Ce module a été sorti de l'actif et a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 718 K€ sur l'exercice 2018.

l)Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN Courtage

a)Convention de courtage entre GALIAN Assurances et GALIAN Courtage

Le 21 décembre 2017, un nouveau protocole de délégation de souscription de contrats d'assurance et de gestion des sinistres a été signé avec GALIAN Assurances. Ce protocole prévoit d'étendre la délégation de GALIAN Courtage d'une part à la gestion des contrats d'assurances relatifs à la garantie financière et d'autre part, à la gestion des sinistres de l'ensemble des contrats pour lesquels GALIAN Assurances est porteur du risque.

b) Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de GALIAN ont été établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC ou ANC.
Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances.
Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

CONTEXTE

Suite à la transformation juridique de GALIAN (susmentionnée), un changement de plan de comptes a été effectué entre la balance de clôture au 31.12.2017 et la balance d'ouverture au 01.01.2018. Dans ce contexte, pour permettre la comparabilité des comptes 2018 avec ceux de 2017, l'entité a opté pour une présentation pro forma des comptes de 2017.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1: méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40 % sont mises en équivalence.

Note 2: date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2018 conformément à l'article R 341-3 du Code des assurances.

Note 3: présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne « Transferts intersectoriels » après le résultat d'exploitation.

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe dans le prolongement des activités assurancielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

Périmètre de consolidation

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société financière	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
CGAIM PATRIMOINE I	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
CGAIM PATRIMOINE II	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
CGAIM PATRIMOINE III	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
CGAIM PATRIMOINE IV	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SESAME	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
GALIAN Assurances PATRIMOINE I	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
GALIAN Assurances PATRIMOINE II	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
GALIAN Assurances PATRIMOINE III	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,02 %	99,98 %

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue La Boétie 75008 Paris.

MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Bilan

Note 4: frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5: placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air…), aménagements. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles – Gros œuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles – Façades, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles – Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles - Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.
La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.
À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.
L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine

(taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré:
  - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
  - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

Actions et autres titres à revenu variable (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait, d'ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment:
  - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
  - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
  - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flows positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective: différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L'étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6: opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7: créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 8: actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Agencements, Installations	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s'agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : comptes de régularisation

Les postes comptes de régularisation actif et passif se composent principalement, des charges constatées d'avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

Provisions techniques de l'assurance non-vie

Provision pour primes non acquises

GALIAN Assurances comptabilise une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.

Provision pour primes acquises non émises

À l'inverse de la provision pour primes émises non acquises, les primes acquises non émises sont les montants de prime restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n'ayant pas fait l'objet d'émission.

Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes :

- La méthode Chain Ladder : Cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d'une cadence des règlements jusqu'à l'obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS
- La méthode fréquence / Cout moyen : Cette méthode consiste à évaluer la charge à l'ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et du coût moyen des sinistres à l'ultime. Elle est utilisée pour l'évaluation des millésimes récents du produit AXELIS
- La méthode Bornhuetter Ferguson : Cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d'un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l'évaluation des deux derniers millésimes du produit VERSALIS

Les prévisions de recours sont estimés pour l'ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu'à l'obtention des taux de recours à l'ultime. Les montants des recours à l'ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s'applique également au recours à exercer.

L'estimation des frais d'indemnisation est réalisée à partir d'un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l'ensemble des dossiers toujours en cours y compris les tardifs à laquelle est appliquée un coût d'unité d'œuvre.

Note 12 : provisions

Provision sur risques d'exploitation

Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

Provisions pour grosses réparations

Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature

Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique à partir des historiques de données.

Note 13 : impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société.

Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 466 K€, selon la méthode de la « juste valeur ».

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2018 est estimée à 551 K€ selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées
- taux d'actualisation : 1,70 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : faible ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % constant ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 50 % ;

Note 15 : impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

Note 16 : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le dispositif du Crédit Impôt Compétitivité Emploi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 6 % des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par GALIAN et maintenir au sein du Groupe le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

Compte de résultat

Note 17 : primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.

La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1er janvier.

Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 18 : produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.
Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.
Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Note 19 : charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1/ Segmentation des charges en :

- **frais directs** : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions…),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance…),
- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres…),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements…).

• **frais indirects** : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destination analytique, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.

2/ Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 20 : charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

Changement de méthode et de présentation

Note 21 : changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission de garantie financière de Galian, les activités du groupe Galian sont désormais portées par une entité à dominante Assurance.

À ce titre les comptes consolidés du groupe Galian sont désormais présentés en conformité avec le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2015-09 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Les comptes 2017 sont présentés pro forma.

Événement postérieur à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

BILAN

Note 22 : actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2017	Augmentation	Diminution	2018
Immobilisations en cours	9 481	4 685	8 255	5 911
Logiciels	6 948	6 927		13 874
Autres actifs incorporelles	6		5	1
Valeur brute	**16 434**	**11 612**	**8 260**	**19 786**
Logiciels	- 4 993	- 966		- 5 958
Amortissements et provisions	**- 4 993**	**- 966**		**- 5 958**
VALEUR NETTE	11 442	10 646	8 260	**13 828**

En 2018, GALIAN Assurances a développé en interne pour 6 549 K€ de logiciel et en acquis pour 379 K€.

Les développements relatifs au module de gestion de la garantie financière ont été sortie de l'actif à hauteur de 1 718 K€.

Note 23 : placements (postes 2 et 3 de l'actif)

Placements des entreprises d'assurance (poste 2 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	28 600		28 600	81 718	53 118
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions	1 992		1 992	1 943	49
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 204	- 443	11 761	11 520	242
Parts d'OPCVM monétaires	16 654		16 654	16 637	18
Autres placements	12 627		12 627	12 627	
TOTAL DES PLACEMENTS	72 077	-	**71 634**	124 444	53 426
Total des placements côtés	43 477	- 443	43 034	42 726	308
Total des placements non côtés	28 600		28 600	81 718	53 118
Part des placements d'assurance Vie					
Part des placements d'assurance non Vie					

Placements des autres entreprises (poste 3 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers					
Placement dans les entreprises liées	508		508	508	
Actions et titres à revenu variable					
Parts d'OPCVM actions					
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 699	- 692	16 007	15 992	14
Parts d'OPCVM monétaires	212		212	212	
Autres placements	9 521		9 521	9 521	
TOTAL DES PLACEMENTS	26 940		**26 248**	26 233	15
Total des placements côtés	26 432	- 692	25 740	25 726	15
Total des placements non côtés	508		508	508	

Note 24 : part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Provisions techniques Vie		
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistres		
Autres provisions techniques		
Provisions techniques non Vie	**1 318**	**3 401**
Provisions pour primes non acquises		
Provisions pour sinistres	1 318	3 401
Provisions pour risques en cours		
Provisions mathématiques de rentes		
Autres provisions techniques		
TOTAL	**1 318**	3 401

Note 25 : créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Primes restant à émettre	**384**		**384**	**341**
Clients	183		183	150
Intermédiaires d'assurances	59		59	55
Autres débiteurs divers	1		1	1
Autres créances	**243**		**243**	**206**
Créances nées d'opérations de réassurance	**9**		**9**	**478**
TOTAL	636		**636**	1 025

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 26 : créances sur les entreprises du secteur bancaire bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	26 309		26 309	22 777
Autres entreprises - avoirs en banque	9 907		9 907	9 658
TOTAL	36 216		**36 216**	32 435

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.

Note 27 : autres créances (poste 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Entreprise d'assurance				
Personnel et comptes rattachés	78		78	59
État, organismes sociaux	157		157	157
Impôts différés	241		241	13
Créances douteuses GF	7 059	- 8 831	- 1 771	1 503
Autres créances - Débiteurs divers	479		479	432
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	**8 014**	**- 8 831**	**- 816**	**2 164**
Autres entreprises				
Personnel et comptes rattachés	190		190	44
État, organismes sociaux	2 677		2 677	764
Impôts différés	801		801	950
Autres créances	12 833		12 833	6 826
Total des créances détenues par les autres entreprises	**16 502**		**16 502**	**8 584**
TOTAL	24 516	- 8 831	**15 685**	10 749

Tableau de ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	à plus de cinq ans
Entreprise d'assurance				
Personnel et comptes rattachés	78	78		
État, organismes sociaux	157	157		
Impôts différés	241	241		
Créances douteuses GF	- 1 771	- 1 771		
Autres créances - Débiteurs divers	479	479		
Total des créances détenues par les entreprises d'assurances	**- 816**	**- 816**		
Autres entreprises				
Personnel et comptes rattachés	190	190		
État, organismes sociaux	2 677	2 677		
Impôts différés	801	801		
Autres créances	12 833	12 833		
Total des créances détenues par les autres entreprises	**16 502**	**16 502**		
TOTAL	15 685	15 685		

Tableau de ventilation du poste autres créances par entreprise détentrice

(en milliers d'euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies		707		707
Créances clients	959	8 474	39	9 472
Débiteurs divers	502	86	11	599
Comptes inter-compagnies	43	1 962	491	2 496
Valeur brute 2018	**1 505**	**11 230**	**540**	**13 275**
Dépréciation		-442		-442
VALEUR NETTE 2018	1 505	10 788	**540**	12 833
Valeur nette 2017	**930**	**5 582**	**314**	**6 826**

Note 28 : autres actifs (poste 8 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	118		118	545
Autres immobilisations corporelles	19 091	- 15 985	3 106	3 550
Constructions	*17 206*	*- 14 447*	*2 760*	
Aménagements divers	*309*	*- 238*	*72*	
Matériel de bureau	*1 110*	*- 970*	*140*	
Mobilier de bureau	*465*	*- 330*	*135*	
TOTAL	19 209	- 15 985	3 224	4 095

Entreprise d'assurance

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2018 Valeur nette
Dépôts et cautionnements			
Autres immobilisations corporelles	6 753	- 5 360	1 393
Constructions	*4 871*	*- 3 824*	*1 047*
Aménagements divers	*309*	*- 238*	*72*
Matériel de bureau	*1 107*	*- 968*	*140*
Mobilier de bureau	*465*	*- 330*	*135*
TOTAL	6 753	- 5 360	1 393

Autres entreprises

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	2018 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	118		118
Autres immobilisations corporelles	12 338	- 10 625	1 713
Constructions	*12 336*	*- 10 623*	*1 713*
Aménagements divers			
Matériel de bureau	*2*	*- 2*	
Mobilier de bureau			
TOTAL	12 456	- 10 625	1 831

Note 29 : compte de régularisation – actif (poste 9 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2018 Total	2017 Total
Intérêts et loyers courus non échus	246		255	501	120
Frais d'acquisition reportés					
Charges constatées d'avance	70		185	255	154
Décote/surcote					
Autres comptes de régularisation - actif			405	405	172
TOTAL	315		845	1 161	447

Note 30: capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016 proforma	**30 412**		**87 839**	**6 430**					**124 681**
Mouvements sur l'année N-1	**- 1 709**		**6 430**	**- 854**					**3 867**
Affectation du résultat N-2			6 430	- 6 430					
Résultat N-1				5 576					5 576
Variation de capital	- 1 709								- 1 709
Versement du dividende									
Écarts de conversion									
Primes d'émission et autres									
Autres mouvements									
Situation au 31 décembre 2017 proforma	**28 703**		**94 269**	**5 576**					**128 548**
Mouvements sur l'année N	**- 1 317**		**5 576**	**- 1 322**					**2 936**
Affectation du résultat N-1			5 576	- 5 576					
Résultat N				4 254					4 254
Variation de capital	- 1 317								- 1 317
Versement du dividende									
Écarts de conversion									
Primes d'émission et autres									
Autres mouvements									
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	27 386		99 844	4 254					**131 484**

Note 31 : provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Encaissements (+)/ décaissements (-) sur exercices antérieurs	Boni(-)/mali(+) sur exercices antérieurs	Mouvements sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie					
Provisions d'assurance vie					
Provisions pour sinistres					
Autres provisions techniques					
Provisions techniques non Vie	**8 411**	**-5 698**	**-220**	**5 015**	**7 508**
Provisions pour primes non acquises	**60**	**-60**		**112**	**112**
Provision pour sinistres à payer	21 021	-7 590	-1 017	6 757	19 171
Prévision de recours	-15 618	4 262	-703	-2 677	-14 735
Provision pour chargement de gestion	2 948	-2 311	1 500	823	2 960
Provisions pour sinistres	**8 351**	**-5 639**	**-220**	**4 903**	**7 396**
Provisions pour risques en cours					
Provisions mathématiques de rentes					
Autres provisions techniques					
TOTAL	**8 411**	**-5 698**	**-220**	**5 015**	**7 508**

Note 32: provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels (poste 3 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Situation à la clôture
Fonds pour risques bancaires généraux	1 191		1 191	
Créance produite	1 323	393	109	1 608
Sinistres supérieurs à GAR	348	60		408
Sinistres éventuels	2 099		500	1 599
Provision pour charges d'exploitation	794	243	293	744
Provision sur risques exceptionnel	84		84	
Impôts différés	11		11	
Provision pour impôts				
Autres provisions	552	128	259	421
TOTAL	6 402	825	2 446	**4 780**

Les fonds pour risques bancaires généraux avaient été dotés pour répondre aux risques inhérents à la fois à l'activité de garant financier de GALIAN et plus particulièrement à ceux spécifiques attachés aux engagements hors bilan.

Dans le cadre de la reprise par GALIAN Assurances de la sinistralité garantie financière de GALIAN prévu au traité d'apport en 2017, les sinistres éventuels ont été provisionnés en franchise d'impôt à hauteur de 2 098 K€ dans les comptes de GALIAN Assurances et repris à due concurrence dans les comptes de GALIAN. Le solde au 31/12/2017 de Fonds pour risques Bancaires Généraux de GALIAN à hauteur de 1 191 K€ ont été repris en totalité en 2018.

Les provisions sur risques exceptionnels dotés pour 84 K€ en 2017 font suite au redressement fiscal sur la C3S, dont le règlement est intervenu en 2018.

Provision pour dépréciation (postes 2,3 et 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Situation à la clôture
- Placements dans les entreprises d'assurances				
- Placements des autres entreprises	1		1	
Placements	**1**		**1**	
- Autres créances des entreprises d'assurance : Créances douteuses garantie financière	8 414	437		8 851
- Autres créances des autres entreprises : autres créances	244	198		442
Autres postes de l'actif	**8 658**	**635**		**9 294**
TOTAL	8 659	635	1	**9 294**

Note 33: dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dettes nées d'opérations d'assurance	**759**	**811**
Assurés	120	71
Autres dettes	638	740
Dettes nées d'opérations de réassurance	**141**	**62**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
Autres dettes	141	62
TOTAL	**899**	873

Note 34 : Autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Entreprises d'assurance	**10 122**	**10 819**
Fonds de garantie		
Dépôts et cautionnements reçus		
Personnel et comptes rattachés	1 251	1 356
État et organismes sociaux	1 470	2 023
Fournisseurs	3 184	2 795
Dettes diverses	4 217	4 645
Autres entreprises	**9 723**	**15 688**
Fonds de garantie		8 542
Dépôts et cautionnements reçus	400	389
Personnel et comptes rattachés	496	387
État et organismes sociaux	1 969	1 015
Fournisseurs	68	30
Dettes diverses	6 791	5 325
TOTAL	**19 845**	26 507

Tableau de ventilation des dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Entreprises d'assurance	**10 122**	**10 122**		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus				
Personnel et comptes rattachés	1 251	1 251		
État et organismes sociaux	1 470	1 470		
Fournisseurs	3 184	3 184		
Dettes diverses	4 217	4 217		
Autres entreprises	**9 723**	**9 723**		
Fonds de garantie				
Dépôts et cautionnements reçus	400	400		
Personnel et comptes rattachés	496	496		
État et organismes sociaux	1 969	1 969		
Fournisseurs	68	68		
Dettes diverses	6 791	6 791		
TOTAL	19 845	19 845		

Note 35 : dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Entreprises d'assurance	**1 631**	
Dettes envers les établissements de crédit	1 631	
Autres entreprises	**2 310**	**2 818**
Dettes envers les établissements de crédit	2 310	2 818
TOTAL	**3 940**	2 818

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l'acquisition des immeubles des SCI. L'échéance de ces dettes est répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	moins de 1 an	plus de 1 an	plus de 5 ans	2018
Entreprises d'assurance			1 631	1 631
Dettes envers les établissements de crédit			1 631	1 631
Autres entreprises		1 668	642	2 310
Dettes envers les établissements de crédit		1 668	642	2 310
TOTAL		1 668	2 273	3 940

Note 36 : comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Entreprises d'assurance	**1 404**	**1 136**
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Décote/surcote	443	
Autres	961	1 136
Autres entreprises	**1 223**	**75**
Intérêts et loyers courus non échus		
Produits constatés d'avance		
Autres	1 223	75
TOTAL	2 628	1 211

Note 37 : Engagements reçus et donnés

Engagements comptabilisés

(en milliers d'euros)	2018	2017
Engagements donnés	**8 865 768**	**8 597 537**
Garantie Financière Agents Immobiliers	*7 635 620*	*7 363 080*
Garantie Financière Courtiers	*20 355*	*25 164*
Garantie financière Actives saine	7 655 975	7 388 244
Garantie financière inactive saine	*1 173 886*	*1 173 886*
Garantie financière inactive douteuse	*35 407*	*35 407*
Garantie financière inactive	1 209 293	1 209 293
Engagements sur titres	500	
Engagements reçus	**11 959**	**11 043**
CTG GF caution bancaire	155	475
CTG GF caution hypothecaire	11 626	10 568
CTG SIAGI	179	

<u>À l'égard des dirigeants</u>
Néant.

<u>À l'égard des entreprises liées</u>
Néant.

<u>À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</u>
Néant.

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 38 : charges de gestion gestion (poste 9 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	2018 Total	2017 Total
Participation aux résultats	- 12		- 12	
Frais d'acquisition	- 1 408		- 1 408	- 2 040
Frais d'administration	- 5 770		- 5 770	- 2 505
Autres charges techniques	- 4 462		- 4 462	- 2 770
Participation des salariés et intéressement				
Charges de gestion	**- 11 652**		**- 11 652**	**- 7 315**

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation », note 19.

Note 39 : autres produits et charges non techniques (postes 2, 3, 5, 8, 12 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2018 Total	2017 Total
Autres produits non techniques	**2 092**		**18 525**	**20 618**	**22 701**
Commissions et report de commissions			7 480	**7 480**	5 589
CA SCI			2 516	**2 516**	2 293
Production immobilisee	916			**916**	1 444
Autres produits d'exploitation	140		7 338	**7 478**	10 328
Reprises de provisions	1 036		1 191	**2 227**	3 047
Autres charges non techniques	**- 2 024**		**- 26 629**	**- 28 653**	**- 25 493**
Honoraires et services exterieures			- 17 403	**- 17 403**	- 9 820
Impots et taxes			- 1 115	**- 1 115**	- 558
Charges de personnel			- 7 333	**- 7 333**	- 2 599
Autres charges d'exploitation	- 2 024		- 5	**- 2 028**	- 11 878
Dotations aux amortissements et provisions			- 773	**- 773**	- 638
Sous-total	**69**		**- 8 104**	**- 8 035**	**- 2 792**
Transferts intersectoriels	- 10 696		10 696	-	
TOTAL	- 10 627		2 591	**- 8 035**	- 2 792

Note 40 : produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	2018 Total	2017 Total
Revenus des placements	355			**355**	277
Autres produits des placements			389	**389**	492
Profits provenant de la réalisation des placements			4	**4**	101
Produits des placements	**356**		**392**	**748**	**870**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 110			**- 110**	- 110
Autres charges de placements	- 126		- 224	**- 350**	- 462
Pertes provenant de la réalisation des placements			- 9	**- 9**	- 3
Charges des placements	**- 235**		**- 233**	**- 468**	**- 576**
TOTAL	120		160	**280**	294

Note 41 : résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits exceptionnels	**531**	**1 404**
Produits exceptionnels divers	142	8
Reprises de provision exceptionnelles	389	1 396
Charges exceptionnelles	**-2 447**	**-1 241**
Charges exceptionnelles diverses	-2 149	-235
Dotations aux provisions exceptionnelles	-298	-1 006
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 1 916**	163

Note 42 : impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N (en milliers d'euros)	Base	2018
Impôts sur les sociétés théorique	**- 5 308**	**- 1 742**
Base 28 %	- 500	- 140
Base 33,33 %	- 4 808	- 1 602
Contribution Additionnelle 3,3 %	**- 326**	**- 11**
Impact des impôts différés et des différences permanentes	**2 191**	**629**
Autres effets		**115**
TOTAL		- 1 009

Calcul de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé actif				2	2
Base d'impôt différé passif				-48	-47
Total des bases d'impôts différés				**-45**	**-45**
Impôt différé de base					
Impôt différé impact changement taux sur immeubles					
Impôt différé				**-13**	**-13**
Résultat net de l'exercice	1 021	3 187	4 208	45	4 254
Impôt sur les sociétés en compte	92	1 008	1 100	-90	1 009
Résultat avant impôt	**1 113**	**4 195**	**5 308**	**-45**	**5 263**
Retaitements fiscaux	**-1 195**	**-728**	**-1 923**	**-223**	**-2 146**
Résultat fiscal	**-82**	**3 466**	**3 384**		**3 117**
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	**-23**	**1 128**	**1 105**	**-77**	**1 143**
Taux moyen d'imposition	28,00 %	32,55 %	32,66 %		0
Contribution sociale supplémentaire	**115**		**115**		
Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)		**-121**	**-121**		**-121**
Impôt courant	**92**	**1 008**	**1 100**	**-90**	**1 009**

Note 43: honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE	BURETTE	LAINE	TOTAL
Audit (Certification des comptes)	**105**	**49**	**8**	**162**
Galian	13	6		19
Galian assurances	85	43		128
Galian courtage	8		8	16
Autres prestations				
Galian				
Galian assurances				
Galian courtage				
TOTAL	105	49	8	**162**

COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Note 44 : compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6 et 7 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Var en €	Var en %
Primes acquises	**34 111**	**- 414**	**33 697**	**26 742**	**6 955**	**0**
Primes émises	34 163	- 414	33 749	26 737	7 013	0
Variation des primes non acquises	- 52		- 52	5	- 58	-1 112 %
Part du compte technique dans les produits nets des placements						
Autres produits techniques			-			
Charges des sinistres	**- 4 857**	**- 2 227**	**- 7 084**	**- 8 320**	**1 236**	**-15 %**
Prestations et frais payés	- 5 812	- 143	- 5 956	- 9 313	3 357	-36 %
Charges des provisions pour sinistres	955	- 2 083	- 1 128	993	- 2 121	-214 %
Charges des autres provisions techniques						
Participation aux résultats	**- 12**		**- 12**		**- 12**	
Frais d'acquisition et d'administration	**- 7 177**		**- 7 177**	**- 4 529**	**- 2 648**	**58 %**
Frais d'acquisition	- 1 408		- 1 408	- 2 040	632	
Frais d'administration	- 5 770		- 5 770	- 2 505	- 3 265	130 %
Commissions reçues des réassureurs	1		1	16	- 15	
Autres charges techniques	**- 4 462**		**- 4 462**	**- 2 770**	**- 1 692**	**61 %**
Variation de la provision pour égalisation						
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	**17 603**	**- 2 641**	**14 962**	**11 124**	**3 838**	**35 %**
Participation des salariés						
Produits nets des placements hors part du compte technique	120		120	85	35	
Résultat de l'exploitation courante	**17 723**	**- 2 641**	**15 082**	**11 209**	**3 874**	**35 %**
Transferts intersectoriels	- 10 696		- 10 696		- 10 696	
Résultat de l'exploitation courante économique	**7 027**	**- 2 641**	**4 387**	**11 209**	**- 6 822**	**-61 %**

Note 45 : compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffres d'affaires	9 996	7 882
Autres produits d'exploitation	8 529	4 208
Honoraires et services extérieures	- 17 403	- 9 820
Impôts et taxes	- 1 115	- 558
Charges de personnel (y compris participation)	- 7 361	- 2 731
Charges de gestion diverses	- 5	- 42
Dotations aux amortissements et provisions	- 773	- 638
Résultat d'exploitation	**- 8 132**	**- 1 698**
Produits financiers nets de charges	160	209
Résultat de l'exploitation courante	**- 7 972**	**- 1 489**
Transferts intersectoriels	**10 696**	
Résultat de l'exploitation courante économique	**2 723**	**- 1 489**

Autres informations sectorielles

Note 46 : ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2018	2017
Caution	33 682	26 812
Perte financière	429	420
Dommages corporels		
TOTAL	**34 111**	27 232

Note 47 : ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2018	2017
France	34 111	27 233
TOTAL	**34 111**	27 233

Note 48 : ventilation provisions techniques par nature de garantie

(en milliers d'euros)	2018	2017
Caution	- 1 117	966
Perte financière	- 11	27
Dommages corporels		
TOTAL	**- 1 128**	993

Autres informations

Note 49 : rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des indemnités allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 708 147 € en 2018. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 50 : entreprises liées

Aux 31 décembre 2018, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 51 : Effectif

	2018
Effectif moyen à temps plein	159
- dont direction	*2*
- dont cadres	*108*
- dont non cadres	*49*

La masse salariale brute 2018 s'élève à 8 423 965 €.



LES COMPTES SOCIAUX DE GALIAN

BILAN - ACTIF

			31/12/2018			31/12/2017
Poste	Bilan - Actif	Notes	Brut	Amort, Prov	Net	Net
1	**Capital souscrit - non appelé**					
	Immobilisations incorporelles :					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions, brevets, licences, logiciels					
2	**Immobilisations corporelles :**	1	**762**		**762**	**762**
	Terrains		762		762	762
	Constructions					
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels					
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
3	**Immobilisations financières (2) :**	1, 2	**133 637 826**	**-128**	**133 637 698**	**144 597 865**
3.1	Participations	1	116 452 665		116 452 665	116 452 664
3.2	Créances rattachées à des participations	1	802 374		802 374	1 368 008
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
3.3	Autres titres immobilisés	1, 2	16 278 997	-128	16 278 869	26 246 280
	Prêts					
3.4	Dépôts et cautionnements	1, 4	103 791		103 791	530 913
	ACTIF IMMOBILISÉ	1, 2, 4	**133 638 589**	**-128**	**133 638 461**	**144 598 627**
	Stocks et en-cours					
	Matières premières et autres approvisionnements					
	En cours de production [biens et services]					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3) :					
4	**Créances clients et comptes rattachés**	4	**6 014**		**6 014**	**295 399**
5	**Autres créances**	4	**3 707 866**		**3 707 866**	**1 726 897**
	PERSONNEL					
5.1	URSSAF ET ORG DE SÉCURITÉ SOCIALE	4	10 671		10 671	
5.2	ÉTAT AUTRES CRÉANCES	4	2 618 531		2 618 531	752 552
5.3	GROUPE	4	112 570		112 570	340 576
5.4	DÉBITEURS DIVERS	4	966 094		966 094	633 769
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement :					
	Actions propres					
	Autres titres					
6	**Instruments de trésorerie**	3	**8 179 929**		**8 179 929**	**8 082 743**
7	**Disponibilités**		**6 581 965**		**6 581 965**	**4 524 745**
	Charges constatées d'avance (3)					
	ACTIF CIRCULANT		**18 475 774**		**18 475 774**	**14 629 785**
	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	Primes de remboursement des emprunts					
	Écarts de conversion Actif					
	TOTAL GÉNÉRAL		**152 114 362**	**-128**	**152 114 234**	159 228 411

BILAN - PASSIF

Poste	Bilan - Passif	Notes	31/12/2018	31/12/2017
1	**Capital**	8	**27 386 078**	**28 703 289**
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
	Écart de réévaluation			
	Écart d'équivalence			
	Réserves:			
	Réserve légale		5 813 100	5 454 007
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées		1 379 261	1 379 261
	Autres réserves		105 278 781	102 046 946
2	**Réserves**	8	**112 471 141**	**108 880 213**
	Report à nouveau			
3	**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)**		**1 021 147**	**3 590 928**
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES		**140 878 366**	**141 174 430**
	Produits des émissions de titres participatifs			**64 867**
	Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES			**64 867**
	Provisions pour risques			1 190 867
4	**Provisions pour charges**	8ex	**7 121 389**	**7 205 317**
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**7 121 389**	**8 396 184**
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)			
5	**Emprunts et dettes financières divers (2) (3)**	9	**2 438 773**	**9 067 719**
	GROUPE		*2 438 773*	*525 596*
	AUTRES			*8 542 123*
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours			
6	**Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)**	9	**18 893**	**10**
	PERSONNEL			
7.1	URSSAF ET ORG SECURITE SOCIALE	9	11 837	125 013
7.2	ÉTAT TVA		945 154	372 567
7	**Dettes fiscales et sociales**	9	**956 990**	**497 581**
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
	CRÉDITEURS DIVERS		699 822	27 620
8	**Autres dettes**	9	**699 822**	**27 620**
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance			
9	**DETTES (1)**	**9**	**4 114 479**	**9 592 930**
	Écarts de conversion passif			
	TOTAL GÉNÉRAL		**152 114 234**	159 228 411
	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an		***4 114 479***	***9 592 930***
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

Poste	Compte de résultat social en liste	Notes	31/12/2018	31/12/2017
	Ventes de marchandises			
	Production vendue [biens et services]			
	Chiffre d'affaires net			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subvention d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 203 878	2 098 812
	Autres produits		8 667	
1	**PRODUITS D'EXPLOITATION**	7,11	1 212 545	2 098 812
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	HONORAIRES		- 43 935	- 78 521
	AUTRES CHARGES		- 119 015	- 141 590
	Autres achats et charges externes		-162 950	-220 110
	Impôts, taxes, versements assimilés		-39 073	-58 136
	Salaires et traitements			
	Charges sociales			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
	Sur immobilisations : dotations aux provisions			
	Sur actif circulant: dotations aux provisions			
	Pour risques et charges: dotations aux provisions			
	Autres charges			
2	**CHARGES D'EXPLOITATION**	7	-202 023	-278 246
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 010 522	1 820 566
	Produits financiers de participations (3)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		336 188	320 531
	Autres intérêts et produits assimilés		44 997	51 772
	Reprises sur provisions et transferts de charges		838	
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 672	80 000
	PRODUITS FINANCIERS		385 695	452 304
	Dotations financières aux amortissements et provisions		-194 442	-192 650
	Intérêts et charges assimilées (4)			
	Différence négative de change			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		-8 997	-3 106
	CHARGES FINANCIÈRES		-203 439	-195 756
	RÉSULTAT FINANCIER		182 256	256 548
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 192 778	2 077 113
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		51 431	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*			
	Reprises sur provisions et transfert de charges		83 965	
3	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	12	135 396	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-214 887	-37 057
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-83 965
4	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	12	-214 887	-121 022
5	**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**	12	-79 491	-121 022
	Participation des salariés aux résultats (V)			
	Impôts sur les bénéfices (VI)		-92 140	1 634 837
	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		1 021 147	3 590 928

* Y compris :
• redevances de crédit-bail mobilier
• redevances de crédit-bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE GALIAN

Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 989 386	31 231 081	30 412 428	28 703 289	27 386 078
PS1 (ex Parts sociales de base)	10 970 450	11 912 202	12 179 138	11 588 610	11 078 250
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	19 827 896	19 318 880	18 233 291	17 114 679	16 307 828
Parts sociales d'investissement	191 040				
Nombre de parts sociales de base à 40 €	274 261	297 805	304 478	289 715	276 956
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	13 044 669	12 709 789	11 995 586	11 259 657	10 728 834
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €	796				
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	26 754 225	26 909 727	28 789 117	452 304	
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 824 271	7 666 797	8 323 838	- 58 756	2 204 714
Impôts sur les bénéfices	- 2 736 150	- 2 111 294	- 2 795 413	1 634 837	- 92 103
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	5 241 241	5 081 725	6 377 624	3 590 928	1 021 147
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,46	0,43	0,45	0,14	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,39	0,52	0,31	0,09
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	97	104	94	
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 067 188	5 401 467	6 012 587		
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 716 937	2 927 675	3 200 358		



ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

FAITS MARQUANTS

Voir les faits marquants des comptes consolidés.

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1 – Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2 – Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise ; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement.

Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant :

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode « premier entré premier sorti ».
La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.
Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Provision pour risques exceptionnels : Cette provision a un caractère exceptionnel.

Provision pour impôts différés : Ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.

Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

3 – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 1 : Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	762			762
Immobilisations financières	145 096 571	1 061 114	12 519 860	133 637 826
Participations	*116 452 664*			*116 452 665*
Créances rattachées à des participations	*1 368 008*	*444 918*	*1 010 552*	*802 374*
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	*26 744 987*	*616 197*	*11 082 186*	*16 278 997*
Dépôts et cautionnements	*530 913*		*427 122*	*103 791*
TOTAL	145 097 333	1 061 114	12 519 860	133 638 589

Note 2 : Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	- 498 707	128	498 707	- 128
Provisions - actions	*- 839*	*128*	*839*	*- 128*
S/D autres obligations (invest)	*- 497 868*		*497 868*	
TOTAL	- 498 707	128	498 707	- 128

Afin de maintenir un système « comparable » d'amortissement des surcotes ou décotes avec une comptabilisation conforme au PCG, un étalement de la surcote sur la durée résiduelle des obligations est pratiqué via un compte de « charges constatées d'avance ». Le montant enregistré dans ce compte au passif du bilan en 2018 est de 692 182 €.

Note 3 : Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation	Poste actif	Valeur d'acquisition	Surcote-décote	Valeur brute* (a)	Créances rattachées (b)	Provision pour dépréciation (c)	Valeur d'actif (d=a+b+c)	Plus-values latentes (e)	Moins-values latentes (f)	Valeur de réalisation (g=a+e-f)
Comptes à terme		8 042 942		8 042 942	136 987		8 179 929			8 042 942
Créances sur les établissements de crédits - à terme	6	**8 042 942**		**8 042 942**	**136 987**		**8 179 929**			**8 042 942**
Obligations		15 948 824	-692 182	15 256 642	118 159		15 374 801	57 444	71 867	15 242 218
Titres de créances négociables										
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3	**15 948 824**	**-692 182**	**15 256 642**	**118 159**		**15 374 801**	**57 444**	**71 867**	**15 242 218**
Actions										
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		212 046		212 046		- 127	211 918		127	211 918
Certificats d'association										
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	**212 046**		**212 046**		**- 127**	**211 918**		**127**	**211 918**
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1	**507 622**		**507 622**			**507 622**			**507 622**
Part dans les entreprises liées	3.1	**115 945 043**		**115 945 043**			**115 945 043**			**115 945 043**
TOTAL		140 656 476	-692 182	139 964 294	255 146	- 127	140 219 313	57 444	71 995	139 949 744

Note 4 : État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l'actif)

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	103 791	103 791	
Créances Client et Comptes rattachés	6 014	6 014	
Autres créances	3 707 866	3 707 866	
TOTAL	3 817 670	3 817 670	

Note 5 : Charges constatées d'avance incluses dans les postes du bilan

Cette rubrique contient l'amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Néant.

Note 6ex : Charges à répartir

Néant.

Note 7 : Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)

Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe

Dans le cadre de la convention de groupement de fait établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services, entre les sociétés.

GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2018 et a également été refacturée par ses dernières.

	31/12/2018	Entreprises liées
Produits d'exploitation	**1 212 545**	**13 011**
Charges d'exploitation	**- 202 023**	**- 61 660**
Dont autres achats et charges externes	- 162 950	- 61 660

Note 8 : Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)

Au 31/12/2018 la composition du capital est détaillée comme suit :

- Parts sociales 1 : 276 941 parts de valeur unitaire de 40 euros
- Parts sociales 2 : 407 616 parts de valeur unitaire de 40 euros
- Capital social de garantie : 2 097 parts de valeur unitaire 1, 52 euros

Le capital s'élève donc à 27 386 078 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
Parts sociales de base	289 700	40 €
Parts sociales de garantie	425 621	40 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		
Parts sociales de base	276 941	40 €
Parts sociales de garantie	407 616	40 €

a) Variation du capital souscrit

Nature du capital souscrit	Poste passif	31/12/2017	Variations*	31/12/2018
Capital social de base				
Capital social d'investissement				
Capital social de base non participant		610		610
Capital social de garantie		89 839	- 86 651	3 188
Parts sociales 1		11 588 000	- 510 360	11 077 640
Parts sociales 2		17 024 840	- 720 200	16 304 640
CAPITAL SOUSCRIT	1	28 703 289	- 1 317 211	**27 386 078**

* Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2018 :
- les parts sociales de base et parts sociales de base et parts sociales d'investissement ont été converties en parts sociales 1
- les parts sociales de garantie ont été converties en parts sociales 2

b) Variation des réserves

Nature des réserves	Poste passif	31/12/2017	Variations*	31/12/2018
Réserve légale		5 454 007	359 093	5 813 100
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379 261		1 379 261
Réserve facultative		102 046 946	3 231 835	105 278 781
Réserves	**2**	**108 880 213**	**3 590 928**	**112 471 141**
Report à nouveau				
RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU		108 880 213	3 590 928	**112 471 141**

* Affectation du résultat 2017

Note 8ex : Provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	8 396 184	37	- 1 274 832	7 121 389
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	8 396 184	37	- 1 274 832	7 121 389

Les reprises de provisions concernent :

- Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (voir les faits marquants),
- Les provisions pour risque fiscal.

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles.

Note 9 : État des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

	Montant brut	A un an au plus	De un a cinq ans	À plus de cinq ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 438 773	2 438 773		
Fournisseurs	18 893	18 893		
Dettes fiscales et sociales	956 990	956 990		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	699 822	699 822		
- Surcote/Décote	*692 182*	*692 182*		
- Créditeurs divers	*7 640*	*7 640*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 114 479	4 114 479		

Conformément à l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce il est précisé que l'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés à une échéance inférieure à un mois.

Note 10 : Charges à payer incluses dans les postes du bilan

	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	9 021	10
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11 : Produits d'exploitation (poste 1 du compte de résultat)

	2018	2017
Chiffre d'affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Charges refacturées au groupement de fait*	13 011	
Reprise FRBG	1 190 867	2 098 812
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	**1 203 878**	**2 098 812**
Diff reglt societaires	8 663	
Difference de reglement societaires	4	
Autres produits	**8 667**	
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 212 545**	2 098 812

* Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI CGAIM Patrimoine I et II et la SCI SESAME.

Note 12 : Résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

	2018	2017
Produits exceptionnels sur opération de gestion	135 396	
Charges exceptionnelles	- 214 887	- 121 022
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 79 491**	- 121 022

Note 13 : - Impôts sur les bénéfices - intégration fiscale

	GALIAN Social
Base d'impôt différé actif	
Base d'impôt différé passif	128
Bases d'imposition différée	**128**
Impôt différé de base	37
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	
Impôt différé	**37**
Résultat net de l'exercice	1 021 147
Impôt sur les sociétés en compte	92 103
Résultat avant impôt	**1 113 250**
Retraitements fiscaux	**- 1 195 232**
Résultat fiscal	**- 81 982**
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	**- 22 955**
Taux moyen d'imposition	28,00 %
Contribution sociale supplémentaire	**115 021**
Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN COMPTE	**92 103**

Note 14: Engagements hors bilan

Néant

Note 15: Effectifs

Néant

Note 16 : Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaire Hors Taxes 2018	Résultat 2018	Dividendes
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 PARIS	103 125 910	17 840 894	99,99 %	109 794 990	109 794 990			35 108 987	1 834 332	
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 PARIS	1 000 000	1 365 397	100,00 %	6 150 000	6 150 000			25 253 336	375 986	
SCI CGAIM Patrimoine I	5 640 560	-472 985	0,01 %	10	10			304 048	183 889	
SCI CGAIM Patrimoine II	14 829 760		0,01 %	10	10			809 058	262 423	
SCI CGAIM Patrimoine III	9 500 000	-75 860	0,01 %	10	10	400 000		661 328	128 316	
SCI CGAIM Patrimoine IV	9 000 000		0,01 %	10	10			748 522	433 237	
SCI SESAME	13 696 030	45 558	0,01 %	10	10			155 954	-12 170	
SCI GALIAN Assurances Patrimoine I	800 000	0	0,01 %	1	1			83 217	13 478	
SCI GALIAN Assurances Patrimoine II	2 800 000	0	0,01 %	1	1			41 922	-30 743	
SCI GALIAN Assurances Patrimoine III	5 000	0	0,02 %	1	1				-1 641	
Les SCI sont domiciliées 89 rue la Boétie à Paris										
2. Autres filiales ou participations										
CPI - BIEN ICI				500 000	500 000					

Note 17– Rémunération des mandataires sociaux

La société n'a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l'exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur ont été accordé en 2018.

Note 18 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 15 450 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

- Cabinet Deloitte et Associés : 10 815 € hors taxes
- Cabinet Sec Burette : 4 635 € hors taxes

Note 19 – Comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89 rue La Boétie 75008 Paris.



ANNEXE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L-225-37 du Code de Commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contient les informations suivantes :

1° La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (article L. 225-102-1 alinéa 4) ;

AGENCE LECOCQ SARL

Administrateur et Président du Conseil d'administration
domiciliée à MAISONS-LAFFITTE (78600),
4 Avenue du Général de Gaulle
RCS de MAISONS-LAFFITTE sous le n° 393 384 318
représentée par M. BOURRISSOUX Louis

Autres fonctions de M. Louis BOURRISSOUX :

- *Membre du Conseil d'administration et Président de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérant des SCI :*
- *CGAIM SESAME*
- *CGAIM Patrimoine I,*
- *CGAIM Patrimoine II,*
- *CGAIM Patrimoine III,*
- *CGAIM Patrimoine IV*
- *GALIAN Assurances Patrimoine I*
- *Co-Gérant Agence LECOCQ SARL*
- *Gérant de la SCI WATTIGNIES*
- *Gérant de la SCI LUMIOCORI*

SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A »

Administrateur et 1er Vice-Président du Conseil d'administration
domiciliée à ANNECY (74004), 7, avenue d'Albigny – BP 149
RCS ANNECY B 315 903 344
représentée par M. COL Gérard

Autres fonctions de M. Gérard COL :

- *Membre du Conseil d'administration et 1er Vice-Président de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A »*
- *Gérant de la SC CHM Holding*
- *Gérant de la SARL CJ Holding*
- *Gérant de la SCI COURLIS*
- *Gérant de la SCI GENEVE 59*

CABINET OTIM SASU

Administrateur et 2e Vice-Président du Conseil d'administration
domicilié à MARSEILLE (13006) 20, avenue de Corinthe
RCS 451 878 615
représenté par M. CHAUVIN Jean-Luc

Autres fonctions de M. Jean-Luc CHAUVIN :

- *Membre du Conseil d'administration et 2e Vice-Président de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président d'OTIM*
- *Gérant de la société SFC*
- *Gérant de la SAS STEYER & DORAT*
- *Président CCI Marseille Provence*
- *Président de l'association PROVENCE PROMOTION*
- *Membre du Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Marseille (Ets public)*
- *Membre du Conseil de surveillance de l'Aéroport Marseille Provence (SA)*

PROXIMMO SARL

Administrateur et Secrétaire Général du Conseil d'administration
domiciliée à REDON (35600) 2, avenue de la Gare
RCS de Rennes sous le n° 442 274 544
représentée par M. HOUSSIN Bruno

Autres fonctions de M. Bruno HOUSSIN :

- *Membre du Conseil d'administration et Secrétaire Général de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérant de la Société PROXIMMO SARL*
- *Gérant de la SARL MJH*
- *Gérant de la SARL PRO-INVEST*

VIVIFI SARL

Administrateur
domiciliée à AJACCIO (20000) 34, cours Napoléon
RCS 493 739 429
représentée par M. CARETTE Pierre-Paul

Autres fonctions de M. Pierre-Paul CARETTE :

- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Co-gérant VIVIFI SARL*
- *Président de la SAS PETRA*
- *Gérant de Promotion l'ORIENTE*

CHARLES DANEL IMMOBILIER SARL

Administrateur
domiciliée à AX-LES-THERMES (09110), Bonascre
RCS 339 627 788
représentée par M. DANEL Charles

Autres fonctions de M. Charles DANEL :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérant de la SARL CHARLES DANEL IMMOBILIER*

CABINET DEVAUX SARL

Administrateur
domicilié à NANCY (54000) 127, rue Saint Dizier
RCS de NANCY B sous le n° 442 506 564
représenté par M. DEVAUX Hugues

Autres fonctions de M. Hugues DEVAUX :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérant du CABINET DEVAUX*
- *Gérant de SCI DEVAUX-CAILLAUD*

AGENCE DU GRAND PARIS & STATES

Administrateur
domiciliée à PARIS (75017) 227, boulevard Pereire
RCS de PARIS sous le n° 819 890 674
représentée par Mme JEUFRAUX Catherine

Autres fonctions de Mme Catherine JEUFRAUX :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérante de l'Agence du Grand Paris & States*
- *Gérante de la société civile NEW CO PARTICIPATIONS (Holding)*
- *Gérant de PARIS FRANCE IMMOBILIER SARL*

CITYA HOREAU COUFFON SARL

Administrateur
Domiciliée au MANS (72000) 10 Place F. Roosevelt
RCS du Mans sous le n° 402 311 286
Représentée par M. GLUCKSMANN Stéphane

Autres fonctions de M. Stéphane GLUCKSMANN :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Co-Gérant de Citya Horeau Couffon*
- *Co-Gérant de Citya Carnot Syndgest*
- *Co-Gérant Citya Beluga*
- *Président de Belvia Immobilier*
- *Président Proact'imm*
- *Gérant Space Immo*

CABINET LACABE

Administrateur
domicilié à SAINT JEAN DE LUZ (64500) Résidence Port Nivelle – G1 Quartier Urdazuri
RCS BAYONNE 341 902 526
représenté par M. LACABE André

Autres fonctions de M. André LACABE :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président de SAS Cabinet LACABE*
- *Gérant de la SCI SERMIPI*
- *Administrateur de la SOCAMI du Bassin de l'Adour (BANQUE POPULAIRE)*
- *Associé SARL SINERGIC INFORMATIQUE.*

PLANET IMMOBILIER SARL

Administrateur
domiciliée à JUAN-LES-PINS (06160)
RCS ANTIBES 483 078 093
représentée par M. MESSIKA Cyril

Autres fonctions de M. Cyril MESSIKA :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Gérant de Planet Immobilier*
- *Co-gérant de Syndic azur*

CABINET LAGADEUC SAS

Administrateur
domicilié à ROUEN (76000) 65, rue du Général Leclerc
RCS de ROUEN sous le n°409 152 626
représentée par M. RASSE Jean-Robert

Autres fonctions de M. Jean-Robert RASSE :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président du Cabinet LAGADEUC SAS*
- *Directeur Général du Cabinet BOURDON LAGADEUC*
- *Directeur Général de RB Finance (Holding)*

SOCIÉTÉ SGN SASU

Administrateur
domiciliée à CLICHY SOUS BOIS (93390) - 72 Chemin des Postes
RCS de BOBIGNY sous le n°342 164 639
représentée par M. SELLIER Philippe

Autres fonctions de M. Philippe SELLIER :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président de la SAS S.G.N.*
- *Gérant de EDPHIL*

FONCIA TUCKHEIM SAS
Administrateur
domiciliée à STRASBOURG (67000) 2 Avenue Turckheim
RCS de STRASBOURG sous le n° 628 500 464
représentée par M. VESPERINI Jean-Louis

Autres fonctions de M. Jean-Louis VESPERINI :
- *Membre du Conseil d'administration de GALIAN – GALIAN Assurances – GALIAN Courtage*
- *Président de :*
  - *AGENCE LANGLOIS*
  - *CDB GESTION*
  - *FONCIA AMYOT GILLET*
  - *FONCIA ARC DE SEINE*
  - *FONCIA VAL D'ESSONNE*
  - *FONCIA ICV*
  - *FONCIA PARIS GESTION*
  - *SYNDIC +*
- *Directeur Général de :*
  - *CGMB*
  - *FONCIA GENIEZ*
  - *FONCIA GOBELINS*
  - *GENIEZ FINANCES*
- *Administrateur de FONCIA PIERRE GESTION*
- *Administrateur & Président Directeur Général FONCIA BELCOURT*
- *Co-Gérant non associé de ALGT AGENCE LANGLOIS GESTION TRANSACTION*
- *Gérant SAINT ASPAIS IMMOBILIER*

GALIAN - Directeur général
domicilié à PARIS (75008) 89 rue La Boétie
RCS PARIS 662 028 471
Représentée par M. LEDEMAY Alain
Directeur général de GALIAN – GALIAN Assurances - GALIAN Courtage

GALIAN - Directeur général délégué
domicilié à PARIS (75008) 89 rue La Boétie
RCS PARIS 662 028 471
Représentée par M. TREMBLAY Marc
Directeur général délégué de GALIAN – GALIAN Assurances - GALIAN Courtage

2° Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

3° Aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L-225-129-1 et 225-129-2 du code de Commerce.

4° Conformément à l'article L-225.51-1 du Code de Commerce, la Direction générale de la société est assumée par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Les dispositions des alinéas 5° à 9° ne sont pas applicables au groupe GALIAN.



LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(exercice clos le 31 décembre 2018)

SEC BURETTE
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Rouen
9 rue Malatiré
76000 Rouen

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
6 Place de la Pyramide
92908 Paris – La Défense Cedex

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de la société de GALIAN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (taux de couverture du MCR et taux de couverture du SCR) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour les comptes annuels de Galian Assurances.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son

exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale de la société Galian

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Galian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous précisions qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM

3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale de la société de GALIAN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société de caution mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises a l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI CGAIM PATRIMOINE I, SCI CGAIM PATRIMOINE II, SCI SESAME

Nature et objet :

La convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18 décembre 2003.

L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA.

Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

AGENCE LECOCQ SARL
représentée par Louis BOURRISSOUX

CABINET OTIM SAS
représentée par Jean-Luc CHAUVIN

SA ADMINISTRATION IMMOBILIERE

ANNECIENNE « 2A »
représentée par Gérard COL

VIVIFI SARL
représentée par Pierre-Paul CARETTE

CHARLES DANEL IMMOBILIER SARL
représentée par Charles DANEL

CABINET DEVAUX
représentée par Hugues DEVAUX

CITYA HOREAU COUFFON SARL
représentée par Stéphane GLUCKSMANN

PROXIMMO SARL
représentée par Bruno HOUSSIN

AGENCE DU GRAND PARIS & STATES SARL
représentée par Catherine JEUFRAUX

CABINET LACABE
représentée par André LACABE

CABINET LAGADEUC SAS
représentée par Jean-Robert RASSE

SGN SASU
représentée par Philippe SELLIER

FONCIA TURCKHEIM SAS
représentée par Jean-Louis VESPERINI

PLANET IMMOBILIER
représentée par Cyril MESSIKA

Modalités :

L'application de cette convention fait apparaître dans les comptes de GALIAN une charge nette pour l'exercice 2018 de 48.648 euro.

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe

Nature et objet :

La convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2014.

La convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société-mère sur le bénéfice de l'ensemble,
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration,
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe,
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société, qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

Modalités :

L'objectif de cette convention est notamment, en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'application de la convention d'intégration fiscale a généré une charge d'impôt complémentaire de 115 037 €.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI CGAIM PATRIMOINE I, SCI CGAIM PATRIMOINE II, SCI CGAIM PATRIMOINE III, SCI CGAIM PATRIMOINE IV, SCI SESAME, SCI GALIAN ASSURANCES PATRIMOINE I, SCI GALIAN ASSURANCES PATRIMOINE II et SCI GALIAN ASSURANCES PATRIMOINE III.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

AGENCE LECOCQ SARL
représentée par Louis BOURRISSOUX

CABINET OTIM SAS
représentée par Jean-Luc CHAUVIN

SA ADMINISTRATION IMMOBILIERE

ANNECIENNE «2A»
représentée par Gérard COL

VIVIFI SARL
représentée par Pierre-Paul CARETTE

CHARLES DANEL IMMOBILIER SARL
représentée par Charles DANEL

CABINET DEVAUX
représentée par Hugues DEVAUX

CITYA HOREAU COUFFON SARL
représentée par Stéphane GLUCKSMANN

PROXIMMO SARL
représentée par Bruno HOUSSIN

AGENCE DU GRAND PARIS & STATES SARL
représentée par Catherine JEUFRAUX

CABINET LACABE
représentée par André LACABE

CABINET LAGADEUC SAS
représentée par Jean-Robert RASSE

SGN SASU
représentée par Philippe SELLIER

FONCIA TURCKHEIM SAS
représentée par Jean-Louis VESPERINI

PLANET IMMOBILIER
représentée par Cyril MESSIKA

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel et à l'appréciation de l'intérêt qui s'attachent au maintien des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

Deloitte & Associés
Estelle SELLEM

Conception et réalisation : increa
Crédits photos : Didier Cocatrix, AdobeStock, GettyImages

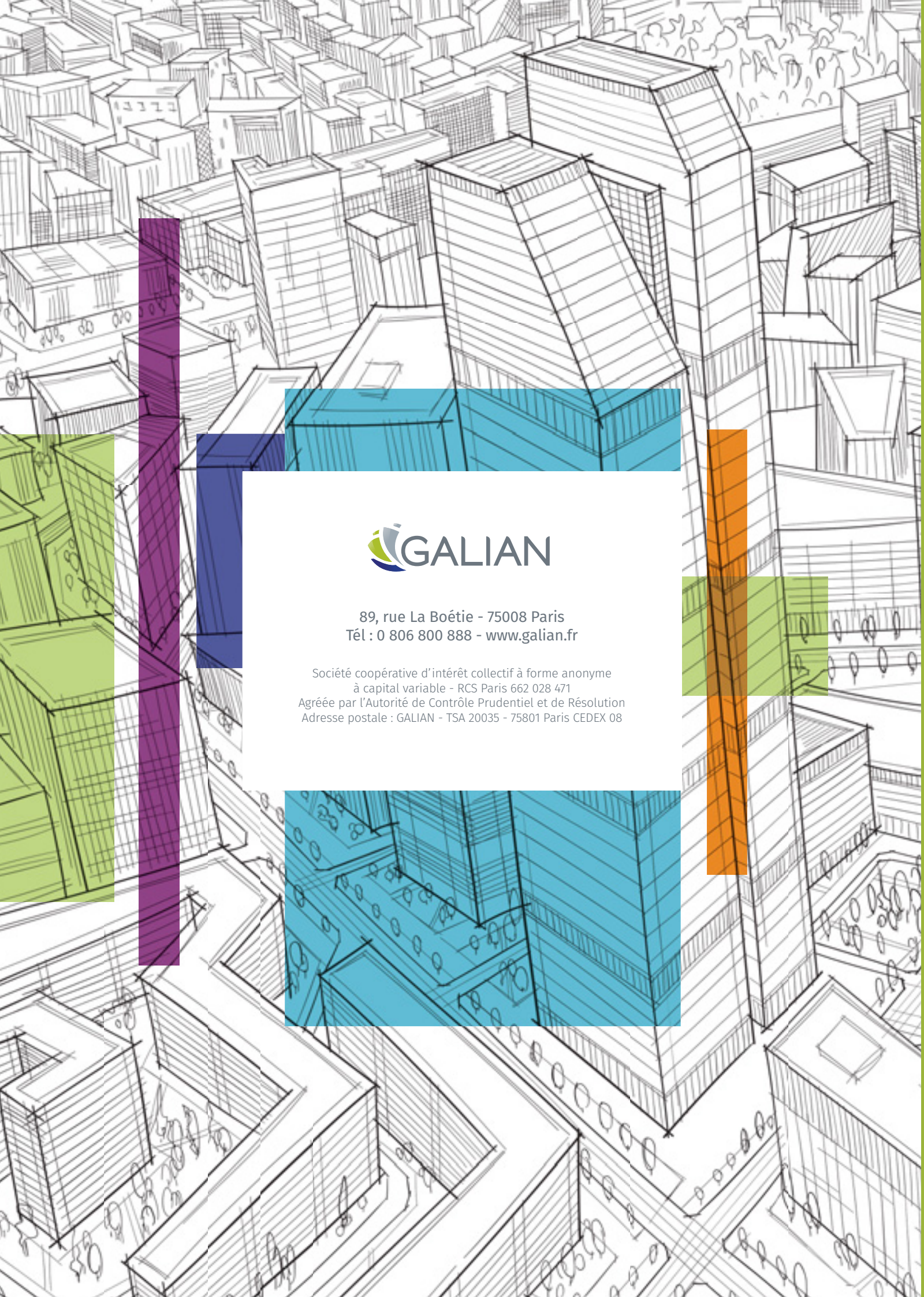

GALIAN

89, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél : 0 806 800 888 - www.galian.fr

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme
à capital variable - RCS Paris 662 028 471
Agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08